



Comité syndical

Mercredi 05 mars 2025, 18h

Dournazac, salle Vire-Vent

Dossier de séance

Grand Puyconnieux©Unityprod



Descubrir, Viure, Partatjar

Informations sur les décisions prises par la Présidente par délégation	p 5
Note d'information Révision de la Charte du Parc	p 6

1 CHARTE – GOUVERNANCE – FINANCES - RESSOURCES HUMAINES

1.1 Installation du Bureau syndical suite à l'élection d'un nouveau représentant des communes de Haute-Vienne	p 7
1.2 Débat d'orientations budgétaires 2025	p 10
1.3 Cotisations statutaires 2025	p 11
1.4 Dotation budgétaire attribuée aux Parcs naturels régionaux en 2025 par le Ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires	p 12
1.5 Actions Biodiversité – Plan de financement DREAL 2025	p 13
1.6 Fermeture de poste (après avis du CST du 13-12-2024)	p 14
1.7 IPAMAC : Programme d'action 2025-2027 – Pré-engagement	p 15

2 MILIEUX AQUATIQUES - GEMAPI

2.1 CATZHE : Plans de financement 2025	p 20
2.2 GEMAPI : Plans de financement 2025	p 21
2.3 Préservation des zones humides et amélioration de la connaissance de la biodiversité et des Milieux aquatiques du PNRPL 2023-2025	p 23

3 BIODIVERSITÉ

3.1 Appel à projet national : Evaluation APP de l'efficacité des mesures de gestion Natura 2000 – période 2020-2024 – Fauche tardive	p 24
3.2 Appel à projet régional : programmation FEADER 2023-2027 – Projet agro environnemental et climatique – Campagne 2025	p 26

4 CULTURE – ÉDUCATION AU TERRITOIRE – IMPLICATION DES HABITANTS

4.1 Adhésion au CPIE du Périgord Limousin	p 28
---	------

Notes d'information

- Ressources humaines
 - Rapport social unique 2023 p 34
 - Point sur les missions Energie, Tourisme, Forêt p 42
- Adaptation au changement climatique
 - Retour sur la première rencontre autour de l'adaptation au changement climatique du 9 janvier 2025 p 44
 - Participation du Parc à la consultation publique du Plan national d'adaptation (PNACC3) p 45
- Culture, Education, Implication
 - Concours Terra aventura p 54
- Communication
 - Nouveaux outils de communication : Panneau Pocket et Intramuros p 55

Revue de presse

p 56



SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL PÉRIGORD LIMOUSIN

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE N° 2025-01 Portant sur l'acceptation d'un don à titrer sur le budget principal

La Présidente du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional Périgord-Limousin,

Conformément à [l'article L.5211-10](#) du Code Général des Collectivités Territoriales, la Présidente peut recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant.

Vu la délibération n°67-2024 relative à la délégation du Comité syndical au Bureau syndical et à la Présidente du Syndicat mixte du PNR PL,

Vu ladite délibération donnant délégation à Madame la Présidente de prendre des décisions dans les matières déléguées par le Comité syndical et notamment qui l'autorise à accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

Vu le chèque d'une administrée en date du 07 septembre 2024.

DÉCIDE

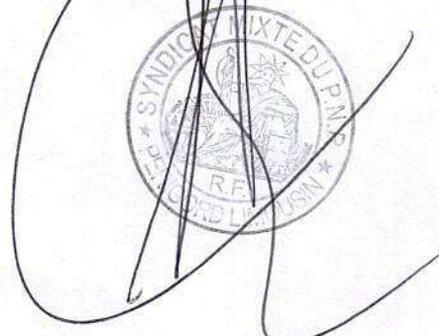
ARTICLE 1^{er} : d'accepter le don de 17 € sous réserve qu'il ne soit grevé d'aucune charge présente et à venir.

ARTICLE 2^e : de noter que chèque fera l'objet d'un titre à émettre sur le budget principal du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional Périgord-Limousin.

AR Prefecture

024-258728534-20250106-2025_01-AU
Reçu le 10/02/2025

Fait à La Coquille, le 6 janvier 2025
La Présidente,
Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES



La présidente,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication. Un recours gracieux peut également être formulé à l'encontre de cette décision. Dans ce cas, ce dernier proroge le délai de recours contentieux jusqu'à l'intervention d'une décision implicite, ou éventuellement jusqu'à la notification d'une décision explicite intervenue antérieurement.

Note d'information – Révision de la charte du Parc

Elu référent : Pascal MÉCHINEAU

Point d'avancée du dossier Révision Charte

- Arrivée de la Chargée de mission « Révision de la Charte du PNR PL »
 - Prise de fonction d'Estelle Debomy le lundi 17/02 dernier.
 - Premiers échanges avec Pascal Méchineau et l'équipe, et prise de connaissance du dossier.

- Courrier de la Préfète de la Dordogne

Dans un courrier en date du 11/02/2025 adressé à la Présidente du Parc, la Préfète de la Dordogne constate que la révision de la charte du Parc accuse un retard qui pourrait entraîner une perte temporaire de classement après son échéance le 26 août 2026. Il est demandé d'envoyer dans les meilleurs délais au Préfet de Région une feuille de route détaillant l'état d'avancement et un calendrier précis des prochaines étapes. À réception, le Préfet précisera les conséquences juridiques et les mesures possibles.

Dès son arrivée, la chargée de mission Révision Charte a élaboré un nouveau calendrier prévisionnel, mis à jour pour tenir compte des retards accumulés, principalement dus à la période de renouvellement du poste de chargé de mission.

Une réponse est apportée à la Préfecture de Dordogne.

Votre contact au Parc : Estelle DEBOMY – e.debomy@pnrpl.com
05 53 55 36 00

Installation du Bureau syndical suite à l'élection d'un nouveau représentant des communes de Haute-Vienne

Rapporteur : la Présidente

Monsieur Stéphane Seyer, délégué du Parc pour la commune de Maisonnais-sur-Tardoire et membre du bureau syndical en tant que représentant des communes de Haute-Vienne (art. 1.2.2.1 des statuts du PNR PL), a démissionné du Conseil municipal ce qui entraîne la perte de ses délégations au sein du PNR PL. Il est donc nécessaire de procéder à son remplacement afin d'assurer la continuité des fonctions au sein du Bureau syndical, conformément aux statuts du syndicat et à l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales. Les représentants des communes sont au nombre de 12 : 6 pour la Dordogne et 6 pour la Haute-Vienne.

Il convient donc d'élire un nouveau représentant des communes de Haute-Vienne au Bureau Syndical du Parc au titre du Collège 3 (représentants des communes, communautés de communes et villes-portes)

Par courrier électronique en date du 3 février 2025, les candidats ont été invités à se déclarer dans les 5 jours ouvrés. En l'absence de candidats, la liste pourra être complétée lors de la séance. L'élection de ce représentant au bureau par les membres élus des communes aura lieu avant l'ouverture du Comité syndical.

Au terme de cette élection, il convient de procéder à l'installation du Bureau syndical :

⇒ Collège de la Région Nouvelle-Aquitaine

- M. Jean-Pierre RAYNAUD
- Mme Colette LANGLADE
- Mme Mélanie PLAZANET
- Mme Florence JOUBERT

⇒ Collège des Départements

1/ Département de la Haute-Vienne :

- Mme Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES (Titulaire)
- M. François BOISSERIE (Suppléant)

2/ Département de la Dordogne :

- M. Pascal BOURDEAU (Titulaire)
- Mme Mélanie CELERIER (Suppléante)

⇒ **Collège des Communes, Intercommunalités et Villes-Portes**

► **Collège des communes :**

Sous la présidence du doyen d'âge des délégués communaux, le collège des communes a élu 1 représentant issu des communes de la Haute-Vienne :

RESULTATS

Nb votants – xx blanc – xx nul

Dordogne

LACROIX Paulette
JARRY Bernard
HECKELMANN Isabelle
SEEGERS Henri
COTTA Solange
DARTOUT Marie-Jeanne

Haute-Vienne

DEXET Emmanuel
FISSOT Sébastien
GARRIGOU-GRANDCHAMP Chantal
HABRIAS Fabien
MARIÉ Julien
1 représentant élu

► **Collège des Intercommunalités :**

CC Périgord Nontronnais :

- BERNARD Francine
- MÉCHINEAU Pascal
- CHAPEAU Gérard

CC Périgord-Limousin :

- VAURIAC Bernard
- MARCETEAU Dominique

CC Périgord Dronne BELLE :

- CHABAUD Jean-Michel

CC Pays de Nexon-Monts de Châlus

- GARNICHE Roland
- DESROCHE Christian

CC Ouest Limousin :

- DAUCHART Thierry (remplace M. Albert VIROULET)
- HACHIN Pierre

CC Porte océane du Limousin

- LATHIERE Claudine

CC Pays de Saint-Yrieix

- HUCHET Annick

► **Collège GEMAPI :**

- FRANÇOIS Philippe
- GAYOT Loïc

► **Collège des Villes-Portes :**

- LEGOFF Jean
- COINDEAU Lucien

Il vous est proposé :

- De procéder à l'installation des représentants désignés au Bureau syndical du Parc.

Débat d'orientations budgétaires 2025

Rapporteur : la Présidente

Dans les collectivités et autres établissements publics, le débat d'orientations budgétaires doit se tenir dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif. Ce débat participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité ou d'un établissement public préalablement au vote du budget primitif.

La loi 107 de la loi NOTRe du 07 août 2015 crée de nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financière des collectivités locales et vient modifier le Code Général des Collectivités territoriales. La présentation d'un rapport d'orientation budgétaire est obligatoire et constitue le support du D.O.B par une délibération qui doit faire l'objet d'un vote.

D'autre part, l'article 13 de la loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 a introduit de nouvelles règles concernant le débat d'orientation budgétaire : « chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs concernant :

1. l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;
2. l'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette. Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes».

Les éléments de contexte budgétaire national et local, la situation du Syndicat mixte du Parc naturel régional Périgord-Limousin ainsi que les orientations budgétaires pour l'exercice 2025 et suivants sont retracées dans les rapports d'orientations budgétaires joints en annexe au dossier de séance.

- Vu les rapports sur les orientations budgétaires du Syndicat mixte du Parc naturel régional Périgord-Limousin 2025 annexés à la présente délibération ;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2312-1, L2313-1, L2313-2, L5211-36, D2312-3 et D5211-18-1

Il vous est proposé :

- De prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires (DOB) 2025 lors de la séance du Comité syndical du 5 mars 2025 ;
- D'autoriser la Présidente à signer tout acte et à prendre toute décision nécessaire à l'application de la présente délibération.

Cotisations statutaires 2025 du Syndicat mixte du PNR PL

Rapporteur : Pascal MÉCHINEAU

En 2025, afin de tenir compte de la baisse de la démographie du territoire adhérent au syndicat mixte du Parc et de valider l'augmentation de la participation proposée par la Région, il est envisagé de relever la cotisation de 4 centimes d'euro, la faisant passer de 2,42 € à 2,46 € par habitant. Cette hausse porterait la cotisation régionale à 624 840,00 €.

Par conséquent, la cotisation 2025 de chaque collègue serait la suivante :

Adhérents	Montant des cotisations statutaires 2024 49.933 hab	Montant des cotisations statutaires 2025 49.920 hab.	Évolution
Région Nouvelle-Aquitaine	608.564,16 €	624.840,00 €	16.275,84 €
Département de la Dordogne	70.000,00 €	70.000,00 €	-
Département de la Haute-Vienne	70.000,00 €	70.000,00 €	-
Communes	60.418,93 €	61.401,60 €	982,67 €
Communautés de communes	60.418,93 €	61.401,60 €	982,67 €
Villes-portes	31.303,18 €	33.406,80 €	2.103,62 €
TOTAL =	900.705,20 €	921.050,00 €	20.344,80 €

Il vous est proposé :

- D'en débattre ;
- De valider les cotisations statutaires 2025 du PNR PL à 2,46€ par habitant et les montants proposés pour chaque collègue ;
- D'autoriser la Présidente à appeler les cotisations définies auprès des membres du syndicat ;
- D'autoriser la Présidente à signer tout document en lien avec ce dossier.

Dotation budgétaire attribuée aux Parcs naturels régionaux en 2025 par le Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires

Rapporteur : Pascal MÉCHINEAU

Les Parcs naturels régionaux sont intégrés dans la Stratégie nationale pour les aires protégées (SNAP) de manière spécifique. Ils sont considérés comme faisant partie des 30 % d'aires protégées visés par la stratégie.

En 2025, la contribution forfaitaire de l'État au fonctionnement de chaque syndicat mixte gérant un PNR et mettant en œuvre une charte de Parc est de 130 000 €.

Le plan de financement pour l'année 2025 serait le suivant :

Objet des dépenses	Montant	Origine des recettes	Montant
Charges à caractère général	454.733,93 €	État (Dreal Nouvelle-Aquitaine)	130.000,00 €
		PNRPL	324.733,93 €
TOTAL	454.733,93 €	TOTAL	454.733,93 €

Il vous est proposé :

- De valider le plan de financement 2025 présenté ci-dessus ;
- D'autoriser la Présidente à solliciter et à signer la convention d'attribution de l'aide de l'Etat au syndicat mixte PNR ;
- D'autoriser la Présidente à signer tout document en lien avec ce dossier.



Actions Biodiversité – Plan de financement DREAL 2025

Axe II : Préservation de la Biodiversité

Rapporteur : Pascal BOURDEAU

Parmi les actions que le Parc conduit en faveur de la Biodiversité, deux d'entre elles peuvent prétendre à des fonds réservés par la DREAL pour les Parcs naturels régionaux de Nouvelle-Aquitaine :

- Atlas des odonates : recensement des espèces du Parc et évaluation des enjeux patrimoniaux
- Stratégie de biodiversité : expertises complémentaires pour accompagner l'analyse du territoire et prioriser les enjeux patrimoniaux

Le plan de financement prévisionnel de ces actions serait le suivant :

Nature des dépenses	Montant TTC	Origine des recettes	Montant	%
Odonates, connaître les cortèges et espèces patrimoniales du Parc	24.970,00 €	DREAL Nouvelle-Aquitaine	20.000,00 €	50,04
Accompagnement de la stratégie de préservation de la biodiversité du Parc	15.000,00 €	FEDER Nouvelle-Aquitaine	19.970,00 €	49,96
TOTAL	39.970,00 €	TOTAL	39.970,00 €	100

Il vous est proposé :

- De valider le plan de financement 2025 de ces actions Biodiversité ;
- De valider la demande de financement auprès de la DREAL Nouvelle-Aquitaine ;
- D'autoriser la Présidente à signer tout document en lien avec ce dossier.

Vu l'article L.253-5 du code général de la fonction publique,
Vu le projet de délibération en date du 9 octobre 2024 sollicitant l'avis du Comité technique paritaire quant à une suppression de poste,
Vu l'avis du comité technique paritaire en date du 13 décembre 2024

Le 1^{er} Vice-président expose au Comité syndical, la nécessité de supprimer l'emploi suivant :

- **Attaché** à 35 heures hebdomadaires – chargé de mission événementiel et implication des habitants

Au motif : Départ de l'agent

Il vous est proposé :

- De supprimer le poste d'attaché ci-dessus désigné ;

Qu'après publicité, la présente décision prendra effet à compter du : 01/04/2025

- De charger Madame la Présidente de la publicité et de l'exécution de cette décision ;
- D'autoriser Madame la Présidente à faire, dire et signer toutes pièces se rapportant à cette affaire

Après une phase de bilan des actions menées entre 2022 et 2024, IPAMAC en partenariat avec les Parcs du Massif Central a travaillé à un nouveau plan d'actions pour les années 2025 à 2027.

Dans le document annexé, le programme d'actions décrit a été le fruit d'un travail de co-construction mené dans le réseau depuis le printemps 2024, avec les Parcs membres de l'IPAMAC et leurs partenaires. Des groupes de travail techniques par thématique se sont réunis l'an dernier pour finaliser les besoins. Ce programme a été présenté en Conseil d'administration d'IPAMAC le 11/12 dernier qui en a approuvé la pertinence au niveau du Massif central.

Cette proposition de plan d'actions permet :

- d'assurer la capitalisation des actions engagées par l'IPAMAC jusqu'à présent,
- d'innover et d'expérimenter pour mieux s'adapter au nouveau contexte (sanitaire, climatique, etc.),
- de favoriser l'attractivité, le rayonnement, la préservation et le développement responsable du Massif central.

En ce qui concerne le Parc naturel régional Périgord-Limousin, les thématiques d'engagement pré-retenues seraient les suivantes :

- Axe biodiversité :
 - o Forêts : Capitaliser les connaissances et faire monter en compétence les acteurs concernés et les techniciens des Parcs

Séminaire en présentiel : Organisation d'un séminaire pour renforcer les compétences sur des thématiques forestières (Obligations Réelles Environnementales, sols, eau, maturité des forêts) et encourager les échanges de bonnes pratiques entre parcs.

Webinaires thématiques : Animation de trois webinaires avec des experts pour approfondir les aspects techniques liés aux thématiques forestières.

Journée de restitution : Organisation d'une journée pour présenter les résultats des actions menées et échanger sur les perspectives futures.

État des lieux scientifique : Réalisation d'un bilan des connaissances scientifiques, suivi d'une synthèse pour les acteurs forestiers et d'un projet de recherche proposant des actions opérationnelles.

- o Milieux Ouverts Herbacés : Favoriser les échanges au sein du réseau Milieux Ouverts Herbacés

Partage d'informations : Création d'un outil pour diffuser actualités, projets et événements au sein du réseau Milieux Ouverts Herbacés (MOH).

Échanges techniques et projets : Organisation de comités techniques et de groupes de travail thématiques sur l'élevage, avec partage d'expériences et co-développement.

Découverte et formations : Mise en place de 4 temps techniques sur les pratiques agropastorales et de 2 formations, techniques ou transversales (ex. facilitation graphique).

Ressources pour les acteurs : Élaboration de documents et outils techniques à destination des éleveurs et techniciens.

Dialogue et partenariats : Journée d'échange entre élus sur élevage, biodiversité et paysages, renforcement des partenariats et participation aux comités scientifiques du Cluster Herbe.

- Trame Noire : Capitaliser les connaissances et faire monter en compétence les acteurs concernés et les techniciens des Parcs

Renforcement des compétences : Organisation d'un séminaire en présentiel et de deux webinaires sur l'éclairage du patrimoine bâti, les technologies d'éclairage et la dépose de lampadaires, avec partage de bonnes pratiques et interventions d'experts.

Groupes de travail thématiques : Échanges autour des indicateurs pour la Trame Noire, des sentiers nocturnes et des spots d'observation, avec partage d'expériences et définition d'actions concrètes.

Restitution collective : Journée de restitution en présentiel pour partager les résultats des actions et réfléchir ensemble aux perspectives futures.

- Axe transversale : Préserver et valoriser les richesses culturelles du Massif central et favoriser leur appropriation auprès des habitants et visiteurs

Valorisation culturelle et patrimoniale : Mise en œuvre de résidences de territoire, associant artistes et scientifiques, pour promouvoir de manière créative les savoir-faire et le patrimoine immatériel du Massif central (pierre sèche, laine, métiers d'art, patrimoine industriel, textile, agropastoralisme, culture occitane).

Bilan et échanges : Organisation d'un séminaire de deux jours dans un Parc impliqué, afin de faire le bilan des résidences.

Partage d'expériences thématiques : Mise en place de temps d'échanges ponctuels entre Parcs, selon l'actualité et les enjeux (ex. partage de la ressource en eau, gestion du loup).

- Axe Habitabilité : Renforcer l'appropriation de l'habitabilité et le partage d'expériences entre Parcs face aux enjeux climatiques.

Webinaires de partage sur l'habitabilité : Organisation de webinaires pour mutualiser les travaux menés, échanger sur les expériences, les enseignements tirés et identifier des perspectives communes à l'échelle du Massif central.

Webinaires et voyages d'étude sur l'accueil et les transitions territoriales : Animation de temps d'échange et de visites apprenantes sur des thématiques clés : le vivre-ensemble et le bien commun, le rôle des Parcs dans l'accueil et leur contribution aux transitions territoriales.

Accompagnement des démarches innovantes d'accueil : Exploration du rôle des Parcs dans l'accompagnement des politiques d'accueil, notamment en soutenant les initiatives locales, comme les tiers-lieux, portées par des collectifs d'habitants.

- Axe tourisme durable : Laboratoire des itinérances

Accompagnement des parcs du Massif central pour le développement et l'animation d'itinérances dont ils sont chefs de file.

Les tableaux présentés en annexes récapitulent les montants de participation pour les Parcs membres d'IPAMAC.

Pour le Parc naturel régional Périgord-Limousin, ce montant de participation aux actions décrites durant les 3 années du programme s'élèverait à 7.317,80 € pour 3 ans (contre 12 231,39 € pour le précédent programme) soit 2.439,26 € par an.

Un montant de quasi régie à hauteur de 19.980 € pourrait être perçu par le Parc en fonction de l'investissement temps agent sur ces actions.

A ce stade, l'IPAMAC n'a pas de visibilité sur le financement des actions pressenties. En fonction des financements obtenus et des thématiques retenues, l'IPAMAC proposera une convention pour chaque action qui précisera définitivement ces montants et qui devra être validée par une délibération du Parc.

Il vous est proposé :

- D'accepter la participation du PNRPL à ce pré programme ;
- D'autoriser la Présidente à signer l'engagement à ce pré-programme et à le voter favorablement lors du prochain CA d'IPAMAC.

Récap - Pré-engagements des Parcs dans les actions IPAMAC (Programme d'actions 2025-2027)

Mise à jour : 31/01/2025

Récapitulatif des pré-engagements des Parcs 2025-2027	Biodiversité			Tourisme durable									Habitabilité	Axe transversal	TOTAL	Montants Quasi-régie (liée aux actions Biodiversité) hors appui technique MOH	Proposition quasi-régie pour appui technique MOH (25 j / an, 1 jour = 270 €) = 20 250 €	Montant total des avances de trésorerie	
	Forêts	Trame noire	Programme Milieux ouverts herbacés (MOH)	Laboratoire des itinérances	GTMC	Meilleure Gestion des Fréquentations	Adaptation pratiques et offres touristiques au dérèglement climatique	Bivouac	Mobilité touristique	Promotion des séjours	Activités de pleine nature adaptées à tous les publics	Séminaires							
PN Cévennes	4 521,80 €	1 164,00 €	2 772,00 €	0,00 €	900,00 €	800,00 €	2 250,00 €	100,00 €	250,00 €	0,00 €	50,00 €	100,00 €	100,00 €	1 550,00 €	14 557,80 €	37 800,00 €		A préciser	
PNR Aubrac	4 251,80 €	150,00 €	1 052,00 €	300,00 €	0,00 €	850,00 €	2 250,00 €	250,00 €	250,00 €	200,00 €	1 700,00 €	100,00 €	50,00 €	0,00 €	11 403,80 €	23 220,00 €		A préciser	
PNR Millevaches	5 871,80 €	2 514,00 €	2 722,00 €	0,00 €		100,00 €	0,00 €	250,00 €	250,00 €	2 700,00 €	1 700,00 €	100,00 €	850,00 €	1 550,00 €	18 607,80 €	50 490,00 €	OUI	A préciser	
PNR Causses Quercy	1 380,00 €	2 514,00 €	2 322,00 €	0,00 €		50,00 €	0,00 €	0,00 €	150,00 €	2 550,00 €	1 700,00 €	100,00 €	50,00 €	1 550,00 €	12 366,00 €	30 780,00 €		A préciser	
PNR Grands Causses	1 173,80 €	2 298,00 €	566,00 €	300,00 €	900,00 €	800,00 €	2 250,00 €	100,00 €	0,00 €	50,00 €	0,00 €	0,00 €	100,00 €	1 550,00 €	10 087,80 €	18 900,00 €		A préciser	
PNR Monts Ardèche	1 380,00 €	516,00 €	0,00 €	0,00 €		100,00 €	750,00 €	0,00 €	0,00 €	50,00 €	150,00 €	100,00 €	50,00 €	0,00 €	3 096,00 €	6 480,00 €		A préciser	
PNR Volcans Auvergne	2 199,80 €	516,00 €	2 772,00 €												5 487,80 €	21 870,00 €	OUI - 25 jours / 75	A préciser	
PNR Haut-Languedoc	5 871,80 €	1 866,00 €	2 556,00 €	300,00 €	0,00 €	2 850,00 €	2 250,00 €	0,00 €	250,00 €	2 650,00 €	0,00 €	100,00 €	1 850,00 €	1 500,00 €	22 043,80 €	47 520,00 €	OUI	A préciser	
PNR du Morvan	2 901,80 €	300,00 €	666,00 €	300,00 €	900,00 €	550,00 €	2 250,00 €	250,00 €	0,00 €	0,00 €	150,00 €	100,00 €	0,00 €	0,00 €	8 367,80 €	14 850,00 €	OUI ?	A préciser	
PNR du Pilat	4 080,00 €	2 223,00 €	450,00 €	0,00 €		850,00 €	2 250,00 €	0,00 €	250,00 €	2 700,00 €	0,00 €	100,00 €	100,00 €	1 550,00 €	14 553,00 €	29 700,00 €	OUI ?	A préciser	
PNR Livradois-Forez	3 549,80 €	1 866,00 €	516,00 €	0,00 €		750,00 €	2 250,00 €	0,00 €	250,00 €	2 700,00 €	200,00 €	100,00 €	1 850,00 €	1 550,00 €	15 581,80 €	24 300,00 €		A préciser	
PNR Périgord-Limousin	1 551,80 €	3 216,00 €	350,00 €	300,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €	250,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	100,00 €	1 550,00 €	7 317,80 €	19 980,00 €	OUI ?	A préciser	
TOTAUX Actions	38 734,20 €	19 143,00 €	16 744,00 €	1 500,00 €	2 700,00 €	7 700,00 €	16 500,00 €	950,00 €	1 900,00 €	13 600,00 €	5 650,00 €	900,00 €	5 100,00 €	12 350,00 €	143 471,20 €				
TOTAUX par Axe	74 621,20 €			51 400,00 €									17 450,00 €			325 890,00 €		0,00 €	
Nb de Parcs impliqués / action	12	12	11	5	3	9	7	5	8	7	6	8	9	8					
Moyennes par action	3 227,85 €	1 595,25 €	1 395,33 €	125,00 €	225,00 €	641,67 €	1 375,00 €	79,17 €	158,33 €	1 133,33 €	470,83 €	75,00 €	425,00 €	1 029,17 €	11 955,93 €				
Moyennes par axe	6 218,43 €			4 283,33 €									1 454,17 €			Soit une moyenne de 4 000 € par parc, par an (contre 5 000 € pour le prog 22-24)	27 157,50 €		Moyenne
																		0,00 €	
																		0,00 €	
																		Soit XXX € par an	

Récap - Pré-engagements des Parcs dans les actions IPAMAC (Programme d'actions 2025-2027)

Mise à jour : 31/01/2025

Actions pour lesquelles on compte moins de 6 Parcs pré-engagés / 12 Parcs adhérents à IPAMAC :

Axe	Projet	Actions	Nb de Parcs pré-engagés
Biodiversité	Forêts	Continuer à intervenir (séminaire, formation, réunions publiques, animations, etc.) auprès d'acteurs forestiers (propriétaires, gestionnaires, entreprises de travaux forestiers et étudiants forestiers) pour les sensibiliser à la sylviculture à couvert continu.	5
Biodiversité	Forêts	Continuer à travailler sur la résilience de certaines essences face au changement climatique avec la réalisation de relevés de terrain sur d'autres sites et dans d'autres parcs du Massif central.	5
Biodiversité	Forêts	Continuer les actions locales pour le déploiement d'une Trame de Vieux Bois dans les parcs du Massif central (accompagnement des propriétaires, animations sur zones prioritaires, réalisation de diagnostics de maturité, actions de communication, mise en place d'Obligations Réelle Environnementales, etc.)	5
Biodiversité	Forêts	Réalisation de nouvelles mesures sur les placettes permanentes installés dans un peuplement ayant fait l'objet d'un chantier expérimental de gestion de hêtraie en sylviculture mélangée à couvert continu / conversion en futaie irrégulière, réalisé dans le cadre du projet "forêts anciennes - volet 2"	2
Biodiversité	Forêts	Agir sur la sylviculture du châtaignier (bois) dans un contexte de changement climatique : Mise en place d'itinéraires sylvicoles sur des chantiers pilotes dans 5 parcs du Massif central pour la construction d'une sylviculture dynamique et adaptée.	1
Biodiversité	Trame Noire	Convaincre du lien entre éclairage et biodiversité (et les autres enjeux) et faire agir les acteurs publics et privés : Accompagnement (diagnostics, préconisations, évaluations) de plusieurs sites patrimoniaux et touristiques en matière d'éclairage	5
Biodiversité	Trame Noire	Convaincre du lien entre éclairage et biodiversité (et les autres enjeux) et faire agir les acteurs publics et privés : Accompagnements auprès d'acteurs privés et/ou actions de sensibilisation auprès des particuliers dans plusieurs parcs du Massif central.	4
Biodiversité	Trame Noire	Poursuivre le travail engagé sur les impacts de la pollution lumineuse sur les espèces : Réalisation de diagnostics (espèces/modalités d'éclairage) dans plusieurs sites à enjeux (abords de cours d'eau, zones humides, etc.) de plusieurs parcs du Massif central et définir des préconisations et travaux à mettre en place sur les différents sites.	4
Biodiversité	Trame Noire	Poursuivre le travail engagé sur les impacts de la pollution lumineuse sur les espèces : Conduite d'une étude expérimentale sur l'impact de la visibilité de source lumineuse sur différentes espèces avec l'installation de jupes aux lampadaires de plusieurs collectivités dans les parcs du Massif central.	4
Biodiversité	MOH	Intervention auprès d'éleveurs et de formations agricoles avec plusieurs modules de formation (élaborés en 2024) et création de nouveaux modules de formation (ex la mobilisation foncière)	5
Tourisme durable	Labo des itinérances		5
Tourisme durable	GTMC		3
Tourisme durable	Meilleure Gestion des Fréquentations	Accompagnement méthodologique et technique pour la mise en œuvre d'actions de communication, de sensibilisation et de médiation (gestion des conflits d'usage)	2
Tourisme durable	Meilleure Gestion des Fréquentations	Accompagnement de territoires de Parcs pour se questionner et intégrer la Capacité de Charge dans l'aménagement et la réglementation de sites pilotes de Parcs du Massif central : mise en œuvre d'actions concrètes	1
Tourisme durable	Bivouac	Appui technique et mise à disposition de catalogues d'équipements d'Aires d'éco-bivouac du Massif central	5
Tourisme durable	Bivouac	Valorisation des aires de bivouac existantes et sensibilisation des pratiquants aux bons comportements dans la pratique du bivouac : actions de communication	3
Tourisme durable	Promotion de séjours	Valoriser les séjours et offres touristiques des parcs du Massif central via la plateforme numérique inspirante "Destination Parcs" en mettant l'IPAMAC à l'interface entre les Parcs et la Fédération des Parcs naturels régionaux de France pour l'envoi des fiches séjours	5
Tourisme durable	Promotion de séjours	Etude pour développer des partenariats avec d'autres CSE/Comités d'entreprises du Massif central afin de permettre aux 12 Parcs du Massif central de commercialiser des offres touristiques portant leurs valeurs : 1. Mener une étude prospective permettant d'établir la liste des CSE prêts à nouer ce type de partenariat, et sous quelles conditions. 2. Rédiger une base de convention de partenariat qui sera ajustée aux conditions de chaque CSE	5
Tourisme durable	Promotion de séjours	Création des nouveaux partenariats avec des CSE du Massif central et animation du partenariat avec chaque CSE, en lien avec les Parcs et indirectement les Offices de Tourisme concernés : objectif de commercialiser de nouveaux séjours dans les Parcs via les CSE.	5
Tourisme durable	Activités de pleine nature adaptées à tous les publics	Développement de partenariat avec des têtes de réseaux nationales (Fédérations françaises Handisport, Sports adaptés) pour faciliter l'accompagnement des Parcs du Massif central à la mise en œuvre de séjours touristiques et activités de pleine nature accessibles	5
Tourisme durable	Activités de pleine nature adaptées à tous les publics	Sur la base des diagnostics réalisés précédemment (programmes d'actions 2019-2021 et 2022-2024) : appui technique (achat d'équipements, accompagnement technique) permettant aux Parcs de créer et valoriser des séjours touristiques et activités de pleine nature accessibles	3
Habitabilité	Habitabilité	Mise en œuvre de nouvelles résidences d'artistes et/ou de territoire sur le sujet de l'habitabilité	0
Habitabilité	Habitabilité	Déploiement de l'outil d'analyse de l'habitabilité sur des Parcs qui ne l'auraient pas expérimenté (dans le cadre des résidences 2024-2026) - Réalisation de diagnostics de vulnérabilité	3
Habitabilité	Habitabilité	Etude prospective pour identifier les tendances à venir : mouvements de population dans les Parcs et identification des actions à mener pour s'adapter à ces mouvements	2
Habitabilité	Habitabilité	Expérimentations (à définir) sur 1 ou 2 parcs pour mieux accueillir les nouveaux arrivants (accueil de services civiques Insite)	0



Cellule d'assistance technique zones humides et étangs (C.A.T.Z.H.E) : plans de financement 2025

Axe I : Améliorer la qualité de l'eau à l'échelle des trois têtes de bassins versants du Périgord-Limousin
Orientation 2 : Préserver la ressource (rivières et milieux humides) dans une dynamique de bassins versants

Rapporteur : Loïc GAYOT

Depuis 2009, la Cellule d'Assistance Technique Zones Humides Etangs (CATZHE) Périgord-Limousin œuvre dans le domaine de la préservation, de la restauration des zones humides et des milieux aquatiques. Elle apporte des conseils, portent des études, assistent les propriétaires dans la réalisation de travaux, sensibilisent, communiquent, suit les politiques publiques en lien avec la ressource en eau. Ses missions contribuent fortement à l'atteinte des objectifs fixés par l'axe 1 de la charte, notamment concernant la préservation de la ressource en eau autant sur le plan quantitatif que qualitatif.

Son fonctionnement est fortement soutenu et financé par l'Agence de l'eau Adour Garonne et bénéficie des fonds européens FEDER. Pour l'année 2025, il vous est proposé les plans de financement suivants concernant l'animation de cette mission et les études :

Animation :

Objet des dépenses	Montant	Origine des recettes	Montant
Frais salariaux	124.042,47 €	Agence de l'Eau Adour-Garonne	113.509,07 €
Frais indirects	34.930,00 €	U.E : Feder Nouvelle-Aquitaine	45.553,82 €
Communication (lettre d'information et frais d'intervention)	3.820,00 €	Sous-Total fin. public	159.062.89 €
		Autofinancement Parc	3.729.58 €
TOTAL TTC	162.792,47 €	TOTAL	162.792,47 €

L'AEAG finance 70% du HT et 70% d'un forfait de 70 euros/j pour les frais indirects et les frais de missions
L'UE finance le TTC et 15% des frais indirects

Étude :

Objet des dépenses	Montant	Origine des recettes	Montant
Inventaire patrimonial des zones humides	15 000.00 €	Agence de l'Eau Adour-Garonne	6.250,00 €
		Région Nouvelle-Aquitaine	8.750,00 €
TOTAL TTC	15 000.00 €	TOTAL	15 000.00 €

L'AEAG finance 50% du HT

L'inventaire des ZH consiste à une actualisation des données acquises par la CATZHE.

Il vous est proposé :

- De valider les plans de financement ci-dessus ;
- D'autoriser la Présidente à solliciter les subventions et signer tout document en lien avec ce dossier.

Plans de financement de l'animation GEMAPI 2025

Axe I : Améliorer la qualité de l'eau à l'échelle des trois têtes de bassins versants du Périgord-Limousin
Orientation 2 : Préserver la ressource (rivières et milieux humides) dans une dynamique de bassins versants

Rapporteur : Loïc GAYOT

Vu la délibération n°06-2023 du comité syndical du 31 janvier 2023 portant transfert de compétence GEMAPI par les communautés de communes au Parc naturel régional Périgord Limousin

Vu la délibération n°85_2024 du bureau syndical du 5 Novembre 2024 portant validation par le bureau exécutif du Programme Pluriannuel de Gestion (PPG) de la Dronne Amont et dépôt de la Déclaration d'Intérêt Général

Dans le cadre de sa compétence GEMAPI, le Parc naturel régional Périgord Limousin dispose d'un chargé de mission dédié, chargé de l'animation et de la mise en œuvre du Programme Pluriannuel de Gestion de la Dronne Amont.

En 2024, ce dernier a œuvré à la structuration et à la concrétisation du PPG en concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire. En 2025, il devra poursuivre cette dynamique en veillant à associer l'ensemble des partenaires et en assurant les missions suivantes :

- Suivi de la procédure administrative du PPG
- Suivi technique et financier du programme d'actions
- Animation territoriale de l'ensemble des actions du programme
- Concertation avec tous les acteurs du territoire prenant part à la gestion des milieux aquatiques (riverain, élus locaux, agence de l'eau, ...)

Ces missions peuvent être subventionnées par l'Agence de l'Eau Adour Garonne, le Département de la Dordogne. L'autofinancement est assuré dans le cadre des cotisations des communautés de communes adhérentes selon la clé de répartition indiqué dans les statuts du Parc.

Pour l'année 2025, il vous est proposé les plans de financement suivants concernant l'animation de cette mission et les études :

Animation territoriale :

Objet des dépenses	Montant	Origine des recettes	Montant
Frais salariaux	46.083,98 €	Agence de l'Eau Adour-Garonne	43.107,39 €
Frais généraux	13.790,00 €	Conseil départemental 24	1.720,00 €
Communication (Guide, animation, film GEMAPI)	2.086,64 €	Autofinancement	17.133,23 €
TOTAL TTC	61.960,02 €	TOTAL	61.960,02 €

L'AEAG finance 70% du HT et 70% d'un forfait de 70 euros/j pour les frais indirects et les frais de missions.

L'autofinancement est généré par la cotisation des EPCI à FP pour la compétence GEMAPI.

Démarche administrative pour la validation du PPG :

Objet des dépenses	Montant	Origine des recettes	Montant
Frais salariaux	7.414,08 €	Agence de l'Eau Adour-Garonne	14.827,04 €
Frais généraux	2.240,00 €	Autofinancement	18.827,04€
Frais lié au dossier de Déclaration d'Intérêt Général (frais de dossier + enquête publique)	24.000,00 €		
TOTAL TTC	33.654,08 €	TOTAL	33.654,08 €

L'AEAG finance 50% du HT et 50% d'un forfait de 70 euros/j pour les frais indirects et les frais de missions.

L'autofinancement est généré par la cotisation des EPCI à FP pour la compétence GEMAPI.

Il vous est proposé :

- De valider les plans de financement 2025 ci-dessus ;
- D'autoriser la Présidente ou son représentant à solliciter les financements relatifs à cette mission auprès de l'ensemble des partenaires ;
- D'autoriser la Présidente ou son représentant à signer tout acte utile en la matière.



Préservation des zones humides et amélioration de la connaissance de la biodiversité et des Milieux aquatiques du PNRPL 2023-2025

Axe I : Améliorer la qualité de l'eau à l'échelle des trois têtes de bassins versants du Périgord-Limousin
Orientation 2 : Préserver la ressource (rivières et milieux humides) dans une dynamique de bassins versants

Rapporteur : Loïc GAYOT

Depuis 2009, la Cellule d'Assistance Technique Zones Humides Etangs (CATZHE) Périgord-Limousin œuvre dans le domaine de la préservation, de la restauration des zones humides et des milieux aquatiques. Elle apporte des conseils, portent des études, assistent les propriétaires dans la réalisation de travaux, sensibilisent, communiquent, suit les politiques publiques en lien avec la ressource en eau. Ses missions contribuent fortement à l'atteinte des objectifs fixés par l'axe 1 de la charte, notamment concernant la préservation de la ressource en eau autant sur le plan quantitatif que qualitatif.

Son fonctionnement est fortement soutenu et financé par l'Agence de l'eau Adour Garonne et bénéficie des fonds européens FEDER. Pour les années 2023 à 2025, il vous est proposé le plan de financement suivant concernant l'animation de cette mission et les études :

Dépenses	Montant TTC	Recettes	Montant
Animation	343.688,58 €	AEAG	283.743,34 €
Frais indirects*	78.859,22 €	FEDER Nouvelle-Aquitaine	237.466,00 €
Frais de mission	13.084,13 €		
Autres dépenses (inventaires patrimoniaux, animations, communications, frais de bouche)	152.377,22 €	Etat	27.812,00 €
		Autofinancement	38.987,81 €
TOTAL TTC	588.009,15 €	TOTAL	588.009,15 €

*Frais indirects : Pour le FEDER, 15% de la masse salariale

Pour l'AEAG, 20% de la masse salariale pour les années 2023 et 2024 et 70 € par jour travaillé pour l'année 2025. Ces derniers comprennent les frais de mission 2025.

Il vous est proposé :

- De valider le plan de financement ci-dessus ;
- D'autoriser la Présidente à solliciter les subventions et signer tout document en lien avec ce dossier.



Appel à projet national : Evaluation APP de l'efficacité des mesures de gestion Natura 2000 – Période 2020-2024 – Fauche tardive

AXE IV : Lutter contre le changement climatique en Périgord-Limousin
Orientation 12 : Accompagner les acteurs du territoire vers l'excellence environnementale

Rapporteur : Pascal BOURDEAU

Sur les sites Natura 2000, des mesures de gestion contractuelles sont déployées. Pour les surfaces agricoles, des Mesures Agro-Environnementales sont proposées aux agriculteurs volontaires, recrutés par une animation territoriale dédiée.

Sur les prairies, des mesures proposent un retard de fauche paramétré selon une date moyenne de fauche sur le territoire considéré.

L'Office Français de la Biodiversité (OFB), avec l'appui du Museum National d'Histoire Naturelle (MNHN), conduit l'évaluation des mesures de gestion Natura 2000. Par Appel à Projet national doté d'une enveloppe financière de 25 000 € par lauréat, l'OFB recrute des territoires volontaires. En 2024, un appel à projet portait sur le retard de fauche en prairies de basse altitude.

Ces évaluations sont programmées sur 5 ans, de 2025 à 2029, avec la production des indicateurs suivants :

- description de la prairie
- pratiques de gestion
- relevés des dates de fauches
- relevé phytosociologique
- relevé flore
- relevé oiseaux
- relevé pollinisateurs sauvage

En début d'année 2024, le Parc a répondu à l'appel à projets pour l'évaluation des mesures de retard de fauche. Sa candidature a été retenue pour la période 2025-2029.

Au titre des campagnes PAC 2023 et 2024, les mesures de « retard de fauche » ont permis l'engagement de 695 hectares de surfaces agricoles, représentant un investissement comptable de 785 527 € sur 5 ans.

Ce nouveau projet s'inscrit dans la continuité de celui mené par le Parc de 2020 à 2024 sur la même thématique. Les travaux réalisés ont mis en évidence la plus-value écologique du retard de fauche, avec, par exemple, l'observation de 15 à 20 espèces végétales en fauche tardive contre 6 à 15 en fauche régulière.

Conformément au protocole établi par le Muséum, le projet 2025-2029 prévoit l'observation comparative de trois prairies en fauche tardive et trois prairies en fauche « normale » (non tardive), selon la ventilation suivante :

Relevés	Opérateur	Périodicité
S1 – description de la prairie	PNR Périgord Limousin	1 année sur 5
S2 – pratiques de gestion	PNR Périgord Limousin	5 années sur 5
S3 – relevés des dates de fauches	PNR Périgord Limousin	5 années sur 5
S4 – relevé phytosociologique	Prestataires, Nicolas VINCENT	5 années sur 5
S5 – relevé flore	Prestataires, Nicolas VINCENT	5 années sur 5
S6 – relevé oiseaux	Prestataires, LPO Dordogne	5 années sur 5
S7 – relevé pollinisateurs sauvages	Prestataires, Nicolas VINCENT	5 années sur 5

Le plan de financement prévisionnel pour ce projet serait le suivant :

Opérateur	Indicateurs	Coût opérations
PNR Périgord Limousin	S1 – description de la prairie S2 - pratiques de gestion S3 - relevés des dates de fauches	9 000 € - 26 JH (CR) au titre de l’animation Natura 2000 Vallée de la Nizonne (action déjà financée) - 10 JH (AS)
Prestation externe : Nicolas VINCENT	S4 - relevé phytosociologique S5 - relevé flore S7 -relevé pollinisateurs sauvages	19 305 € TTC - 35,4 JH terrain - 7,5 JH synthèse et bureau
Prestation externe : LPO Dordogne	S6 - relevé oiseaux	5 810 € TTC - 12,5 JH terrain - 2,5 JH synthèse et bureau
TOTAL prévisionnel		34 115 € TTC

Recettes associées	Montants
Dotation Appel à projet	25 000 €
Financement Animation Natura 2000	6 500 €
Autofinancement spécifique (contrat parc 2025 à 2029) – Nouvel engagement	2 615 €
TOTAL prévisionnel	34 115 €

Il vous est proposé de :

- De valider le projet lauréat national, les prestataires retenus et le plan de financement prévisionnel ;
- D’autoriser la Présidente à signer tout document en lien avec ce dossier.



Appel à projet régional
Programmation FEADER 2023-2027 –
Projet agro environnemental et climatique – Campagne 2025

Axe II : Préserver la biodiversité du Périgord-Limousin

Orientation 4 : améliorer la connaissance de la biodiversité et préserver le niveau de richesse faunistique et floristique du territoire

Rapporteur : Pascal BOURDEAU

Au titre de la programmation FEADER 2023-2027, la Direction Régionale de l’Alimentation, de l’Agriculture et de la Forêt (DRAAF) en partenariat avec la Région Nouvelle-Aquitaine, a autorisé l’ouverture de territoires de Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) pour déployer les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC).

Depuis octobre 2023, le Parc anime 2 projets de territoire :

- **PAEC enjeu Pastoralisme**, sur **l’ensemble du territoire du Parc**.
Les mesures sont de type Prairies Fleuries, basées sur la diversité floristique prairiale ;
- **PAEC enjeu Biodiversité**, sur les **bassins versants du secteur Adour-Garonne**, à l’exception du bassin versant Valouze (déjà couvert par un projet porté par le SMDE 24).
Les mesures activées portent sur les zones humides, le retard de fauche, le maintien de l’ouverture des milieux par le pâturage, l’entretien des infrastructures agro-écologiques tels que les haies et les mares, la reconversion de terres arables en prairies.

Chaque année, le besoin contractuel du territoire est évalué.

En tenant compte des tensions budgétaires actuelles, et des enveloppes régionales FEADER encore disponibles (reste FEADER à engager de l’ordre de 10 %, soit 14 M€), le Parc a exprimé le besoin pour la campagne 2025 suivant :

Projet	Enveloppe sollicitée	Surface à engager
PAEC PLPF (enjeu Pastoralisme)	707 815 €	1 700 ha
PAEC PLBV (enjeu Biodiversité)	527 844 €	5 490 ha
Total	1 235 659 €	7 190 ha

La commission régionale (CRAEC) attribuera une enveloppe réservataire définitive à engager sur la campagne 2025, courant mars 2025.

Pour mémoire, les campagnes PAC 2023 et 2024 ont permis d’engager sur le territoire Parc, 2 908 ha pour un engagement comptable de 1 668 955 €.

ANIMATION DES PAEC

Contrairement aux campagnes PAC précédentes, notamment celles de 2023 et 2024, le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine n’a pas mis en place de dispositif d’aide à l’animation des PAEC et MAEC en dehors des sites Natura 2000.

Dans ce contexte contraint, le Parc assurera une animation territoriale réduite, se limitant à répondre aux sollicitations, sans démarche active ni campagne de sensibilisation auprès des agriculteurs.

Pour financer cette action hors sites Natura 2000, l'animation 2025 nécessaire à la préservation des prairies naturels du territoire sera portée dans le cadre programme d'action 2025 du contrat Parc. Cette dépense d'animation territoriale est estimée à 0,25 ETP, soit un budget d'environ 10 000 €.

Il vous est proposé :

- De valider les candidatures du Parc dans le cadre des appels à projets régionaux ;
- D'autoriser la Présidente à signer tout document en lien avec ce dossier.



Adhésion au CPIE du Périgord-Limousin

Axe V : Dynamiser l'identité et les liens sociaux
Orientation n°14 : Développer des projets éducatifs en direction des jeunes publics

Rapporteur : Bernard JARRY

Le Parc naturel régional Périgord-Limousin participe depuis de nombreuses années au Festival Nature la Chevêche organisé par le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) du Périgord-Limousin.

Les agents y interviennent à l'occasion de tables rondes (sur la forêt ou l'alimentation par exemple) et tiennent un stand afin de représenter le PNR et de sensibiliser les participants aux enjeux du territoire.

La présence d'agents lors de cet évènement est également un moyen de renforcer nos liens avec le CPIE et les structures d'éducation au territoire présentes.

En 2025, le CPIE demande à chaque structure d'adhérer à l'association afin de participer au festival.

Cela implique :

- De nommer un représentant du PNR qui pourra assister à l'assemblée générale annuelle,
- De participer à des temps de réunions et évènements portés par l'association
- De régler une cotisation annuelle de 25 €

Il vous est proposé :

- De prendre connaissance des statuts et de les approuver ;
- De désigner Bernard Jarry pour représenter le Parc au sein de cette association ;
- De valider l'adhésion du Parc à l'association CPIE Périgord-Limousin pour un montant annuel de 25€ et pour une durée de 3 ans ;
- D'autoriser la Présidente à signer tout document en lien avec ce dossier.

S T A T U T S

de l'association :

Centre d'Etude et de Découverte du Patrimoine du Périgord - Limousin (C.E.D.P)

Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (C.P.I.E)

24360 Varaignes

Statuts adoptés en assemblée générale extraordinaire le 29 février 2024

- **Préambule**
 - **Art 1 : Dénomination**
 - **Art 2 : Objet** - 3 alinéas
 - **Art 3 : Siège social**
 - **Art 4 : Durée**
 - **Art 5 : Ressources** - 5 alinéas
 - **Art 6 : Membres** - 4 alinéas
 - **Art 7 : Perte d'adhésion - Radiation** - 5 alinéas
 - **Art 8 : Assemblée générale (AG)** - 8 alinéas
 - **Art 9 : Conseil d'administration (CA)** - 7 alinéas
 - **Art 10 : Bureau** - 10 alinéas
 - **Art 11 : Assemblée générale extraordinaire (AGE)** - 3 alinéas
 - **Art 12 : Règlement intérieur (RI)** - 2 alinéas
 - **Art 13 : Dissolution**
-

Préambule :

L'association tient à formuler les valeurs qui la fondent : convivialité, civilité entre les membres, les bénévoles et les salariés. Dans ses instances l'association s'efforce d'atteindre la parité.

Article 1 : DENOMINATION

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts, une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, dont la dénomination est CEDP, Centre d'Etude et de Découverte du patrimoine. L'association est labellisée « Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement du Périgord - Limousin » par l'Union Nationale des CPIE depuis 2001.

Article 2 : OBJET

L'association a pour objet :

1 - De contribuer au développement durable du territoire dans lequel elle est implantée, par des actions d'animation, d'éducation, d'étude et de facilitation de la transition écologique auprès de tous les publics.

2 - De procéder aux études et à la réalisation de produits culturels, notamment visites de groupes, classes de découverte, accueil de centres de loisirs, produits artisanaux et artistiques, publications, édition, valorisant le patrimoine naturel et culturel du Périgord, Limousin et Angoumois.

3 - De promouvoir et gérer les produits ainsi créés, de gérer et valoriser le lieu totem de l'association.

Article 3 : SIEGE SOCIAL

Le siège social de l'association est fixé au château communal de VARAIGNES, 24360. Il peut être transféré par décision du conseil d'administration (CA).

Article 4 : DUREE

La durée de l'association est illimitée.

Article 5 : RESSOURCES

Les ressources de l'association comprennent :

- 1 - Le montant des cotisations annuelles.
- 2 - Les dons, mécénats, parrainages et sponsoring.
- 3 - Les prestations de services en lien avec l'objet de l'association.
- 4 - Les ressources autorisées par les textes réglementaires.
- 5 - Les revenus de ses biens et de ses produits

Article 6 : MEMBRES

- 1 - L'association se compose de membres, personnes physiques, personnes morales, membres de droit s'engageant, en adhérant, à respecter les statuts de l'association.
- 2 - Les membres de droit ne peuvent pas être majoritaires dans le CA.
- 3 - Toute demande d'adhésion à la présente association est soumise au CA qui statue sur cette admission.
- 4 - Pour être membre de l'association, chacun doit s'acquitter d'une cotisation annuelle.

Article 7 : PERTE D'ADHESION - RADIATION

La qualité de membre se perd :

- 1 - Par le décès.
- 2 - Par le non paiement de la cotisation annuelle à la date de l'assemblée générale (AG) de l'année courante.
- 3 - Par la démission notifiée par simple courrier, lettre ou courriel, adressée au président de l'association.
- 4 - Pour motif grave
- 5 - Pour les personnes morales du fait d'une modification de leur projet qui serait incompatible avec celui de l'association.

Article 8 : ASSEMBLEE GENERALE (AG)

- 1 - L'AG comprend tous les membres à jour de leur cotisation.
- 2 - Elle se réunit au moins une fois par an à la demande du président, ou d'au moins les 2/3 du CA, ou d'1/3 des membres de l'association.
- 3 - Un ordre du jour est indiqué sur la convocation qui est envoyée au moins 15 jours avant la date fixée de l'AG.

4 - Chaque membre présent, en plus de sa voix, ne peut porter qu'un nombre limité de pouvoirs.

5 - L'AG ne peut valablement délibérer que si le quorum est atteint. Si ce n'est pas le cas, une AG est à nouveau convoquée avec le même ordre du jour. Elle délibère alors valablement quelque soit le nombre de présents et représentés.

6 - Elle est seule compétente pour :

1. Vérifier et approuver les rapport moral, d'activités et financier de l'année précédente.
2. Elire le conseil d'administration
3. Examiner et valider ses orientations pour l'année à venir.
4. Valider le projet global de l'association
5. Examiner et voter le budget prévisionnel
6. Examiner tous sujets ou résolutions proposées par le Conseil d'Administration.

7 - Les votes se font à main levée sauf pour l'élection des membres du conseil d'administration. La voix du/de la président.e est prépondérante en cas d'égalité.

8- Un procès verbal de l'AG est établi et signé par le/la président.e et le/la secrétaire.

Article 9 : Conseil d'administration (CA)

1 - Le conseil d'administration (CA) est constitué d'un nombre de membres, compris entre 11 et 19, élus chaque année en AG, à bulletin secret .

2 - Est éligible au CA tout membre adhérent de l'association depuis au moins 6 mois.

3 - Les membres sortants sont rééligibles.

4 - Le CA est renouvelable tous les 2 ans, par moitié tous les 2 ans.

5 - Les nouveaux candidats au CA doivent se faire connaître par écrit au moins 8 jours avant l'AG.

6- Lors d'un vote, chaque membre du CA ne peut détenir qu'une seule procuration. En cas d'égalité, la voix du/de la président(e) est prépondérante. Les décisions sont prises à la majorité simple.

7 - Le CA est investi des pouvoirs les plus étendus pour prendre les décisions qui ne sont pas réservées à l'AG. Il prend connaissance des actions en cours et veille à leur conformité avec les orientations définies en AG. Il délègue tout pouvoir au bureau pour le fonctionnement de l'association, la gestion courante et le recrutement du/de la directeur/trice. Le CA rend compte de son mandat lors de l'AG.

Article 10 : BUREAU

1 - L'association est dirigée par un bureau élu au sein du CA à bulletin secret, composé de 3 à 7 membres.

2 - Le bureau comprend au minimum un (une) président(e), un (une) trésorier(e), un (une) secrétaire auxquels peuvent s'ajouter un(une) ou deux vice-présidents(e), un (une) trésorier(e) adjoint(e), un (une) secrétaire adjoint(e).

3 - Le président représente l'association dans tous les actes de la vie civile. Il a, notamment, qualité pour ester en justice au nom de l'association. Il veille au bon fonctionnement de l'association et au respect des statuts par tous. En cas de vacance, il est remplacé par le 1^{er} vice-président.

4 - Le secrétaire rédige et archive les procès verbaux des réunions et assemblées. Il les soumet au président qui les valide et les diffuse.

5 - Le trésorier est chargé de tenir ou de faire tenir sous son contrôle la comptabilité de l'association et en rend compte au CA. Il présente à l'AG le bilan financier et les budgets prévisionnels.

6 - Le bureau est investi des pouvoirs que lui délègue le CA (article 9). Il rend compte de sa gestion au CA et le consulte si nécessaire.

7 - Les décisions se prennent à la majorité des voix, celle du président étant prépondérante en cas d'égalité.

8 - Le bureau peut inviter le directeur, ou tout autre personne à ses réunions. Seuls les membres du bureau ont voix délibératives.

9 - Le bureau est élu en CA et renouvelable tous les deux ans. Le vote se fait à bulletin secret. En cas de vacance de poste il peut être proposé de remplacer la personne manquante.

10 - Le président ne peut pas effectuer plus de trois mandats successifs.

Article 11 : ASSEMBLEE GENERALE EXTRAODINAIRE

1 - L'assemblée générale extraordinaire est seule compétente pour modifier les statuts, décider de la dissolution de l'association ou de la fusion.

2 - Elle peut être convoquée par le président, ou par au moins les 2/3 des membres du CA, ou par 2/3 des adhérents de l'association.

3 - Elle fonctionne comme une AG ordinaire sauf que les décisions sont prises aux 2/3 des membres présents ou représentés.

Article 12 : REGLEMENT INTERIEUR (RI)

1 - Le CA peut décider de l'établissement d'un RI qu'il est alors en charge de rédiger. Le RI est destiné à fixer les points de détail non prévus dans les statuts. Il est validé par le CA lui-même.

2 - Il s'impose à tous les membres de l'association.

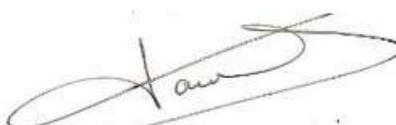
Article 13 : DISSOLUTION DE L'ASSOCIATION

En cas de dissolution prononcée par l'assemblée générale extraordinaire, un ou plusieurs liquidateurs sont nommés par celle-ci pour procéder aux opérations de liquidation. L'actif, s'il y a lieu, est dévolu par cette assemblée à une ou plusieurs associations poursuivant un but identique ou proche, conformément à l'article 9 de la loi du 1^{er} juillet 1901 et du décret du 16 aout 1901.

*** Compléments dans le règlement intérieur (RI)**

Statuts adoptés en assemblée générale extraordinaire le 29 février 2024

Signature du Président :



Signature d'un autre membre du bureau:



Notes d'information

Note d'information – Présentation du Rapport Social Unique 2023

Elu référent : Pascal MÉCHINEAU

Depuis le 1er janvier 2021, les collectivités territoriales et établissements publics doivent établir un Rapport Social Unique (RSU) annuel, au titre de l'année écoulée. Celui-ci vient remplacer le "Bilan social" qui s'opérait tous les deux ans.

Pour les collectivités et établissements publics de moins de 50 agents, le Centre de gestion recueille auprès d'eux les informations nécessaires à l'élaboration de ce rapport afin que ce dernier puisse être présenté au Comité Social Territorial placé auprès du CDG.

Le RSU présente les données issues de la base de données sociales ainsi que les analyses permettant d'apprécier notamment :

- Les caractéristiques des emplois et la situation des agents
- La situation comparée des femmes et des hommes et son évolution
- La mise en œuvre des mesures relatives à la diversité, à la lutte contre les discriminations et à l'insertion professionnelle, notamment en ce qui concerne les personnes en situation de handicap.

Quels sont les objectifs du Rapport Social Unique ?

Il est essentiel pour chaque employeur de pouvoir s'appuyer sur un état des lieux des données relatives à ses effectifs afin de définir, dans le cadre d'un dialogue social, une politique RH ambitieuse et adaptée aux enjeux de la collectivité ou de l'établissement public.

Ce diagnostic permet de :

- Mesurer l'évolution de l'ensemble des données RH (nombre d'agents, statut, temps de travail, pyramide des âges, etc.),
- Établir les lignes directrices de gestion (LDG),
- Se comparer avec des collectivités de taille équivalente.
- Mettre en place des actions spécifiques mutualisées (plan de formation, ...)

Vous pouvez prendre connaissance du RSU 2023 du PNR Périgord-Limousin en pièce jointe. Il sera rendu accessible sur le site internet dans un délai de 60 jours maximum après cette présentation.

Votre contact au Parc :

Corinne DUBREUIL, Chargée des Ressources humaines c.dubreuil@pnrpl.com



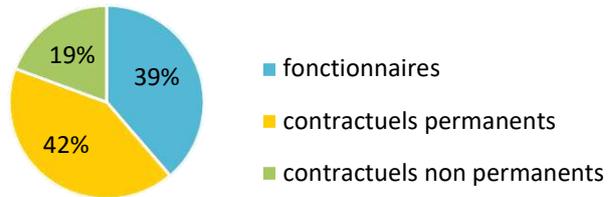
PARC NATUREL REGIONAL PERIGORD LIMOUSIN

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2023. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données 2023 transmises en 2024 par la collectivité au Centre de Gestion de la Dordogne.

Effectifs

➔ 31 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2023

- > 12 fonctionnaires
- > 13 contractuels permanents
- > 6 contractuels non permanents



➔ 77 % des contractuels permanents en CDI

➔ Précisions emplois non permanents

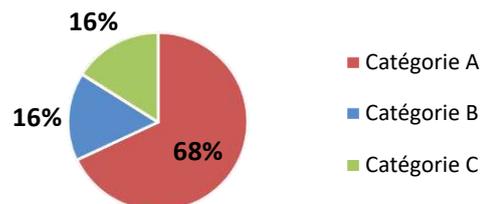
- ⇒ Aucun contractuel non permanent recruté dans le cadre d'un emploi aidé
- ⇒ 3 contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels
- ⇒ Personnel temporaire intervenu en 2023 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

Caractéristiques des agents permanents

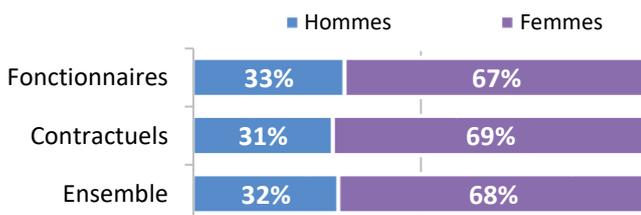
➔ Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	50%	31%	40%
Technique	50%	69%	60%
Culturelle			
Sportive			
Médico-sociale			
Police			
Incendie			
Animation			
Total	100%	100%	100%

➔ Répartition des agents par catégorie



➔ Répartition par genre et par statut

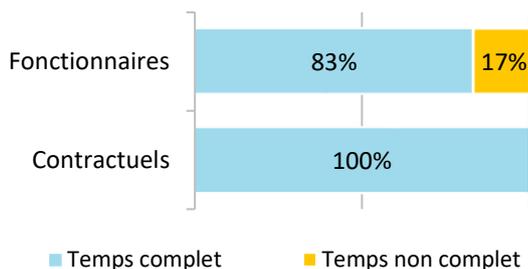


➔ Les principaux cadres d'emplois

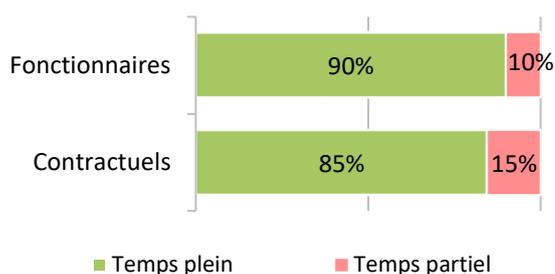
Cadres d'emplois	% d'agents
Ingénieurs	48%
Attachés	20%
Rédacteurs	12%
Adjoints administratifs	8%
Adjoints techniques	8%

Temps de travail des agents permanents

➔ Répartition des agents à temps complet ou non complet



➔ Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



➔ La filière la plus concernée par le temps non complet

Filière	Fonctionnaires	Contractuels
Technique	33%	0%

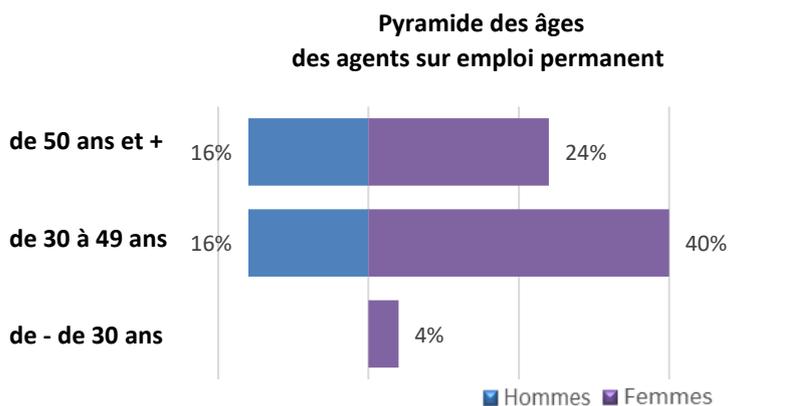
➔ Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

0% des hommes à temps partiel
19% des femmes à temps partiel

Pyramide des âges

➔ En moyenne, les agents de la collectivité ont 46 ans

Âge moyen* des agents permanents	
Fonctionnaires	50,42
Contractuels permanents	41,35
Ensemble des permanents	45,70
Âge moyen* des agents non permanent	
Contractuels non permanents	31,67



* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

Équivalent temps plein rémunéré

➔ 29,26 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2023

- > 10,17 fonctionnaires
- > 12,30 contractuels permanents
- > 6,79 contractuels non permanents

53 253 heures travaillées rémunérées en 2023

Répartition des ETPR permanents par catégorie



Positions particulières

> 2 agents en disponibilité

Mouvements

- ➔ En 2023, 5 arrivées d'agents permanents et 1 départ

Aucun contractuel permanent nommé stagiaire

Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2022 ¹	Effectif physique au 31/12/2023
21 agents	25 agents

¹ cf. page 7

Variation des effectifs*

entre le 1er janvier et le 31 décembre 2023

Fonctionnaires	➔	0,0%
Contractuels	↗	44,4%
Ensemble	↗	19,0%

- ➔ Principales causes de départ d'agents permanents

Mise en disponibilité	100%
-----------------------	------

- ➔ Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Arrivées de contractuels	60%
Voie de mutation	20%
Remplacements (contractuels)	20%

* Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2023 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2022) /

(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2022)

Évolution professionnelle

- ➔ Aucun bénéficiaire d'une promotion interne sans examen professionnel

- ➔ Aucun lauréat d'un examen professionnel

- ➔ Aucun lauréat d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité

- ➔ Aucun agent n'a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

- ➔ 7 avancements d'échelon et aucun avancement de grade

Sanctions disciplinaires

- ➔ Aucune sanction disciplinaire prononcée en 2023

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2023

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 ^{er} groupe	0	0
Sanctions 2 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 3 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 4 ^{ème} groupe	0	0

Budget et rémunérations

➔ Les charges de personnel représentent 57,51 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	2 561 130 €	Charges de personnel*	1 472 964 €	➔	Soit 57,51 % des dépenses de fonctionnement
----------------------------------	--------------------	------------------------------	--------------------	---	--

* Montant global

Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :	835 313 €	Rémunérations des agents sur emploi non permanent :	183 575 €
Primes et indemnités versées :	147 437 €		
IFSE :	137 841 €		
CIA :	8 319 €		
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	1 568 €		
Nouvelle Bonification Indiciaire :	9 188 €		
Supplément familial de traitement :	4 838 €		
Complément de traitement indiciaire (CTI)	0 €		

➔ Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	s	33 629 €	39 909 €		31 004 €	
Technique	46 891 €	35 276 €	s		s	
Culturelle						
Sportive						
Médico-sociale						
Police						
Incendie						
Animation						
Toutes filières	52 393 €	34 820 €	38 036 €		28 892 €	

*s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

➔ La part des primes et indemnités sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 17,65 %

Part des primes et indemnités sur les rémunérations :

Fonctionnaires	21,74%
Contractuels sur emplois permanents	13,76%
Ensemble	17,65%

- ⇒ Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires et pour les contractuels ainsi que le CIA
- ⇒ Les primes sont maintenues en cas de congé de maladie ordinaire
- ⇒ 33 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2023
- ⇒ 80,5 heures complémentaires réalisées et rémunérées en 2023
- ⇒ La collectivité est en auto-assurance avec convention de gestion avec Pôle Emploi pour l'assurance chômage de ses agents contractuels

➔ IFSE et CIA selon la catégorie et le genre

Montant annuel moyen par ETPR	Fonctionnaires						Contractuels sur emploi permanents					
	Femmes			Hommes			Femmes			Hommes		
	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA
Catégorie A	s	s		12 089 €	333 €	3%	4 408 €	412 €	9%	4 362 €	374 €	8%
Catégorie B	9 021 €	332 €	4%									
Catégorie C	5 025 €	425 €	8%	s								

*s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

Absences

➔ En moyenne, 2,8 jours d'absence pour tout motif médical en 2023 par fonctionnaire

> En moyenne, 3,2 jours d'absence pour tout motif médical en 2023 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	0,78%	0,89%	0,83%	7,12%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	0,78%	0,89%	0,83%	7,12%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	0,78%	0,89%	0,83%	7,12%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

- ➔ Aucune journée de congés supplémentaires accordée au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)
- ➔ 32,0 % des agents permanents ayant été absents ont eu au moins un jour de carence prélevé
- ➔ La collectivité adhère à un contrat d'assurance groupe pour la gestion du risque maladie

Accidents du travail

➔ Aucun accident du travail déclaré en 2023

Prévention et risques professionnels

- ➔ **ASSISTANTS DE PRÉVENTION**
Aucun assistant de prévention désigné dans la collectivité
- ➔ **FORMATION**
Aucune formation liée à la prévention n'a été suivie
- ➔ **DÉPENSES**
Aucune dépense en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail n'a été effectuée
- ➔ **DOCUMENT DE PRÉVENTION**
La collectivité ne dispose pas d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

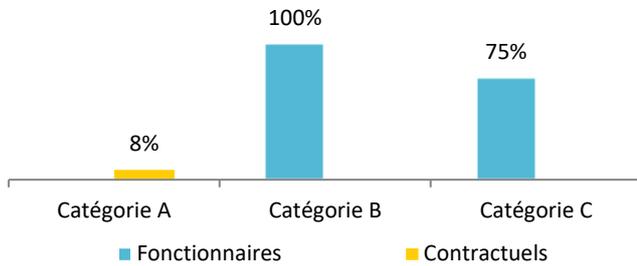
1 travailleur handicapé employé sur emploi permanent

- ⇒ Aucun travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent
- ⇒ 1 travailleur handicapé fonctionnaire
- ⇒ 0 travailleur handicapé en catégorie A, 0 en catégorie B, 1 en catégorie C
- ⇒ 2 578 € de dépenses réalisées couvrant partiellement l'obligation d'emploi

Formation

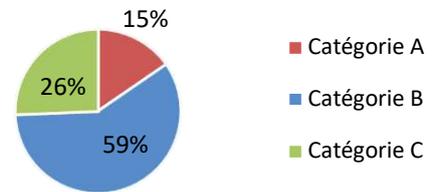
➔ En 2023, 32,0% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2023



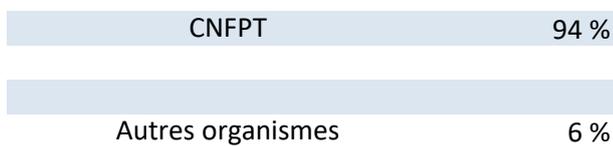
➔ 39 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2023

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



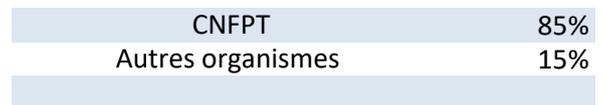
➔ 23 364 € ont été consacrés à la formation en 2023

Répartition des dépenses de formation



Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :
> 1,6 jour par agent

Répartition des jours de formation par organisme



Action sociale et protection sociale complémentaire

➔ La collectivité participe aux contrats de prévoyance

Montants annuels	Prévoyance
Montant global des participations	1 500 €
Montant moyen par bénéficiaire	115 €

➔ L'action sociale de la collectivité

- Prestations servies par l'intermédiaire d'une association nationale

Relations sociales

➔ Jours de grève

17 jours de grève recensés en 2023

Précisions méthodologiques

➔ 1 Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2022

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12/2023

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2023

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

- Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2022
- + Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2022

➔ 2 Formules de calcul - Taux d'absentéisme

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{\text{Nombre d'agents au 31/12/2023} \times 365} \times 100$$

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

3 « groupes d'absences »

1. Absences compressibles : Maladie ordinaire et accidents du travail	2. Absences médicales : Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle	3. Absences Globales : Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons*
---	--	--

** Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...)
Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.*

➔ En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

Réalisation

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2023. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2023 transmis en 2024 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : octobre 2024

Version 1

Note d'information – Point sur les missions

Energie, Tourisme, Forêt

1. Mission Énergie : Jean LE GOFF, élu référent

L'année 2024 a été marquée par des réorientations stratégiques des missions du Parc. Après avoir contribué à la montée en compétence du territoire sur les questions énergétiques, le Parc laisse désormais la main aux Communautés de communes porteuses des Plans climat air et énergie territoriaux et entités territoriales ciblées par les financeurs pour porter les actions énergie, aux côtés des Départements et des Syndicats départementaux d'énergie notamment.

Le Parc continue son action sur la rédaction d'avis consultatifs relatifs aux projets locaux d'énergies renouvelables, et sur l'accompagnement des communes et des entreprises pour réduire la pollution lumineuse dans le cadre de la préservation de la trame noire.

La réorganisation suivante a été mise en œuvre :

Pour les avis consultatifs sur les projets d'énergies renouvelables :

- L'interlocutrice technique du Parc pour ces avis est Muriel Lehericy, chargée de mission Urbanisme, Paysage et Observatoire du Territoire, qui coordonne le travail des différents chargés de mission impliqués dans la rédaction (biodiversité, milieu aquatique, paysage).
- Ces avis sont traités par la commission Patrimoine, Paysage et Urbanisme, présidée par Jean Le Goff ;
- Votre contact au Parc : Muriel Lehericy, m.lehericy@pnrpl.com

Pour l'accompagnement du territoire pour réduire la pollution lumineuse :

- L'action du Parc évolue pour intégrer davantage la préservation de la biodiversité nocturne dans les choix d'éclairage ;
- Un inventaire participatif des rapaces nocturnes est lancé en ce sens auprès du groupe de bénévoles des Veilleurs d'étoiles ;
- L'interlocutrice technique est Laura Csukonyi, chargée de mission Trame noire.
- Votre contact au Parc : Laura Csukonyi, lcsukonyi@pnrpl.com (fin de contrat le 11 avril 2025, une réflexion sera conduite pour la suite)

2. Mission Tourisme durable : Julien MARIÉ, Francine BERNARD élus référents

A la suite de la non reconduction du poste de Chargée de mission Tourisme durable, il a été décidé une réorganisation en interne pour assurer une partie des missions inscrites dans la charte du Parc.

Delphine Coudert, chargée de communication touristique et numérique assurera en plus des missions habituelles le suivi des actions en lien avec les vélo routes (Flow vélo, Vélidéale), le travail Destination Parcs en lien avec la Fédération des Parcs.

Emilie Hervieux, en charge du patrimoine, assurera le suivi et les projets liés à la Grande Boucle du Parc (entretien, balisage, fréquentation, projets d'aménagements, valorisation...).

Pour l'instant, l'animation du dispositif « J'adopte la Parc attitude » et l'accompagnement des manifestations sportives en lien avec la Région et les PNR de Nouvelle-Aquitaine ainsi que l'animation de la Marque Valeurs Parc sont arrêtés.

- Vos contacts au Parc :

Delphine Coudert, communication touristique et numérique d.coudert@pnrpl.com

Emilie Hervieux, patrimoine et valorisation de la Grande boucle e.hervieux@pnrpl.com

3. Mission Forêt : Sébastien FISSOT, élu référent

La mise en disponibilité pour convenance personnelle de la chargée de mission Forêt a entraîné une suspension de l'animation de la charte forestière du PNRPL. Les contraintes budgétaires, évoquées lors du débat d'orientation budgétaire (DOB), ne permettent pas de recruter une personne en remplacement.

Dans ce contexte, il s'avère particulièrement difficile de faire monter en compétences un agent déjà en poste, notamment sur l'animation et l'accompagnement de la filière forêt. Cela concerne en particulier la filière châtaignier, ainsi que le développement d'expérimentations d'itinéraires techniques forestiers visant à atténuer les effets du changement climatique.

Si la mission Biodiversité du Parc continue de couvrir la préservation des écosystèmes forestiers et l'identification des massifs à enjeux de conservation, l'implication du Parc dans le conseil en gestion forestière durable et l'accompagnement des filières, dans le cadre de la charte forestière, reste en suspens. Une réflexion approfondie s'impose sur ce sujet, mais aucune solution n'a été trouvée à ce jour.

Note d'information – Retour sur la première rencontre autour de l'adaptation au changement climatique

Elu référent : Colette LANGLADE

Face aux enjeux grandissants du changement climatique, le Parc a organisé jeudi 9 janvier la première rencontre sur l'adaptation au changement climatique, avec pour objectif d'impulser une dynamique collective pour s'adapter à un territoire à +4°C. 45 élus et agents étaient présents, représentant tous les acteurs publics du territoire, de l'Etat aux communautés de communes.

Différentes interventions ont rythmé cette matinée. Dans un premier temps, la Région Nouvelle-Aquitaine a rappelé les effets du changement climatique sur notre territoire. Jean-François Louineau, Expert de la Région, a rappelé la nécessité pour les élus et agents de questionner toutes les décisions prises actuellement de la manière suivante : *“Que vaudra mon action en 2100 avec +4°C ?”* Cette question doit en effet devenir une grille d'analyse de tous les projets en cours et à venir.

Par la suite, Benoît Legrand, sous-préfet de Nontron a présenté le projet de Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC3) dévoilé par l'Etat en octobre dernier. Articulé autour de 5 axes déclinés en 51 mesures, le PNACC3 vise à enclencher une série de transformations en profondeur pour adapter territoires et acteurs économiques. L'enjeu est de massifier les solutions et créer un réflexe d'adaptation dans tous les pans de la société. Le sous-préfet a souligné le rôle crucial des Parcs naturels régionaux pour accompagner le territoire à trouver des compromis entre l'économie et la préservation de l'environnement.

A un niveau plus local, le Parc a présenté les actions en cours sur son territoire (effacement d'étangs, maintien de zones humides, préservation des prairies fleuries...) et rappelé sa volonté d'impulser une démarche collective concernant l'adaptation au changement climatique.

Enfin, les échanges ont permis de comparer les politiques en place dans les différentes communautés de communes du Parc et de soulever deux enjeux majeurs pour les consolider : la formation des élus, agents et acteurs locaux, et la nécessité de prioriser les actions face à des ressources financières et naturelles en baisse, quitte à devoir renoncer à certaines d'entre elles.

Avant de se quitter les participants se sont accordés sur des perspectives communes, et notamment sur l'organisation d'une prochaine rencontre au printemps afin de maintenir la dynamique collective. La forte participation à cette première rencontre autour de l'adaptation au changement climatique a souligné les attentes fortes du territoire en la matière.

Votre contact au Parc : Jeanne Leroy, Chargée de mission Adaptation au changement climatique, j.leroy@pnrpl.com

Note d'information – Participation à la consultation du Plan National d'Adaptation au changement climatique (PNACC3)

Elu référent : Colette LANGLADE

Face à l'urgence climatique, la France veut changer d'échelle et se doter d'une stratégie d'adaptation plus ambitieuse. Pour y parvenir, l'Etat a élaboré un nouveau plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC 3). Il se base, pour la première fois, sur une Trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique prévoyant un niveau de réchauffement de +4 °C en 2100, par rapport à l'ère préindustrielle.

Le PNACC 3 propose 51 mesures organisées en 5 axes :

1. Protéger la population des effets du changement climatique
2. Assurer la résilience des territoires, des infrastructures et des services essentiels
3. Adapter les activités humaines : assurer la souveraineté alimentaire, économique et énergétique de notre pays à +4 °C
4. Protéger notre patrimoine naturel et culturel
5. Mobiliser les forces vives de la Nation pour réussir l'adaptation au changement climatique

Ce plan était en consultation publique d'octobre à décembre 2024 et le Parc a souhaité y contribuer. En effet, c'est aussi le rôle des Parcs naturels régionaux d'enrichir les politiques publiques afin d'assurer une meilleure prise en compte des espèces et milieux naturels, et de la réalité des territoires ruraux tels que le Périgord-Limousin.

L'Etat a reçu 174 contributions qui seront analysées afin d'écrire la version finale de ce plan. Pour faire connaître la voix des Parcs naturels régionaux, seuls la Fédération des Parcs naturels régionaux et notre Parc ont participé à cette consultation.

La contribution du Parc est annexée à la présente note.

Votre contact au Parc : Jeanne Leroy, Chargée de mission Adaptation au changement climatique, j.leroy@pnrpl.com



Parc naturel régional Périgord Limousin

Dans le cadre de la consultation en cours sur le Plan national d'adaptation au changement climatique, le Parc naturel régional Périgord Limousin souhaite partager des remarques et points de vigilance sur ce document.

Le Parc naturel régional Périgord Limousin est un acteur reconnu dans la protection de la nature, et lance actuellement une dynamique territoriale autour de l'adaptation sur un territoire rural.

Remarques générales :

D'une manière générale, l'arrivée de ce nouveau plan est félicitée par le Parc, y compris l'adoption de la TRACC à +4°C pour 2100, qui permet de donner une direction commune au territoire français et d'accentuer la nécessité de s'adapter et de différencier les objectifs d'atténuation de ceux d'adaptation.

L'élan du PNACC est d'autant plus nécessaire que pour des territoires ruraux comme le Périgord Limousin, le changement climatique n'est pas encore aussi visible que sur le littoral ou dans zones de montagne. Une impulsion étatique est donc particulièrement nécessaire pour encourager les territoires ruraux à se lancer dans une adaptation proactive, qui leur permettrait peut-être d'accueillir les populations des côtes à l'avenir.

Néanmoins, le Parc souhaite émettre des points de vigilance sur certaines mesures, détaillés ci-dessous.

Remarques détaillées par mesure :

Mesure 1. Renforcer le fonds Barnier pour accélérer les démarches de prévention des territoires et mieux protéger la population

Le fonds Barnier est un fonds indispensable à la prévention des risques, néanmoins, à ce jour il ne permet pas de financer des actions d'adaptation en dehors des risques identifiés par un Plan de Prévention des Risques. Une évolution de ce fonds est-elle envisagée pour élargir le financement d'actions d'adaptation pour d'autres impacts climatiques comme les vagues de chaleur, les sécheresses ou les incendies ?

Outre l'augmentation des crédits alloués au fonds Barnier, l'un des enjeux liés à ce dispositif réside dans sa capacité à être effectivement mobilisé. Par exemple, pour accéder au fonds Barnier, il est nécessaire que le Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) soit prescrit ou approuvé, ce qui exclut de fait un certain nombre de territoires. Une autre solution consiste à s'appuyer sur des outils de planification tels que les Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI), mais leur élaboration peut s'étendre sur des périodes relativement longues.

Par ailleurs, bien que les montants alloués soient en nette augmentation, le véritable défi pour les collectivités et les particuliers réside dans la part des dépenses non couvertes par le fonds. Une réflexion sur les taux d'aide apparaît nécessaire afin d'inciter davantage de bénéficiaires à y souscrire.

Mesure 3. Protéger la population des inondations en adaptant la politique de prévention des risques

Pour l'action 1 spécifiquement : L'entretien, la surveillance et l'amélioration des systèmes d'endiguement, lorsqu'ils sont classés par une structure gemapienne, engendrent souvent des charges

financières importantes. Les structures gemapiennes qui assument simultanément les missions correspondant aux items 1, 2, 5 et 8 de la GEMAPI se trouvent fréquemment confrontées à des arbitrages délicats. Elles doivent en effet équilibrer leurs priorités entre la gestion et la préservation des milieux aquatiques, et la prévention des inondations, tout en respectant des contraintes budgétaires réalistes.

Dans la même action il est proposé : “La simplification des outils de la prévention des risques naturels et des procédures administratives pour entretenir, désengraver et curer les cours d’eau”. Le lien entre adaptation au changement climatique et curage de cours d’eau ne semble pas pertinent, il est nécessaire d’inciter les structures à pouvoir réaliser des actions dites préventives et simplifier les démarches associées.

Mesure 5. Protéger la population des désordres sur les bâtiments liés au retrait-gonflement des argiles

Les propositions actuelles sont centrées sur les techniques de construction et ne mettent pas assez en avant l’importance de l’environnement proche du bâti. Des ajouts seraient pertinents sur la désimperméabilisation des alentours du bâti pour les constructions existantes et la limitation de l’imperméabilisation des alentours du bâti pour les constructions neuves. Un lien est à faire avec les mesures 13, 20 et 23 sur la renaturation des villes et sur la gestion de la ressource en eau.

Mesure 7. Se préparer à l’augmentation attendue des incendies de forêt et de végétation

Concernant les obligations légales de débroussaillage, et afin de ne pas entrer en contradiction avec les mesures 16 sur “une seule santé” et 42 sur la préservation des milieux naturels et des espèces, il serait pertinent d’ajouter une section sur la période la plus propice au débroussaillage et d’indiquer ce point de vigilance dans la sensibilisation des élus et du grand public. L’enjeu est de réduire le risque incendie tout en évitant la perturbation des cycles biologiques des espèces floristiques et faunistiques.

Au vu du niveau de risque variable sur le territoire français, un point de vigilance sera également d’adapter les stratégies et plans d’actions localement.

Mesure 9. Adapter les logements au risque de forte chaleur

Le Parc émet un point de vigilance pour cette mesure indispensable mais difficile à mettre en place dans les territoires ruraux à ce jour, notamment du fait de la précarité de la population. Une augmentation des aides à la rénovation pour les ménages les plus modestes est nécessaire pour éviter d’accentuer l’injustice climatique.

Sur le volet opérationnel des travaux de rénovation, afin de ne pas entrer en contradiction avec les mesures concernant la préservation de la nature, il serait nécessaire d’ajouter de l’information et de la formation sur la prospection d’espèces protégées afin d’adapter le calendrier des travaux et d’éviter leur perturbation ou leur destruction.

Mesure 13. Renaturer les villes pour améliorer leur résilience face au changement climatique

Afin de massifier les projets de renaturation, l’ouverture du fonds vert au financement d’ingénierie dans les Parcs naturels régionaux permettrait d’accompagner les petites communes rurales dans des projets d’envergure.

Le Parc met l’accent sur un point de vigilance sur les essences choisies pour la végétalisation afin qu’elles soient adaptées au changement climatique et qu’elles tiennent compte de la biodiversité locale. En ce sens, il serait pertinent de mettre en avant le label Végétal Local et de soutenir la filière

des pépiniéristes pour éviter les problèmes d’approvisionnement. La biodiversité ne doit pas être oubliée au profit des capacités de stockage carbone ou de l’esthétisme des plantations. Un lien pourrait être fait avec la mesure 17.

L’action concernant les diagnostics de vulnérabilité est pertinente mais mériterait d’être rattachée à la mesure 22 ou 25 car elle dépasse la question de la renaturation et des îlots de chaleur. De plus, il est dommage que l’intitulé limite l’aide à la réalisation de diagnostic pour les communes urbaines, en oubliant les communes rurales qui ont également besoin de réaliser ce type de diagnostic.

Mesure 16. Développer l’approche « Une seule santé » pour la prévention des risques sanitaires liés au changement climatique

Le concept d’une seule santé est intéressant mais nécessite davantage de cadrage à l’échelle nationale. La prise en compte de la santé de l’écosystème est à accentuer, avec l’appui d’acteurs déjà identifiés et compétents pour la préservation de la biodiversité tels que l’OFB.

Le risque de transmission de maladies entre la faune sauvage et les animaux d’élevages pourrait être davantage mis en avant, afin de prévenir les risques d’épidémies dans les élevages sans être préjudiciable à la biodiversité et proposer des mesures de biosécurité scientifiquement étayées.

La gestion des plans d’eau pourrait être citée, notamment pour les plans d’eau de baignade, en lien avec leur utilité pour la population face aux vagues de chaleur, et à l’augmentation des cyanobactéries avec le changement climatique. Il y a un réel besoin de prioriser l’usage de l’eau au vu du nombre important de plans d’eau en France. Un lien est nécessaire avec la mesure 21.

Mesure 17. Renforcer la surveillance et la connaissance des impacts du changement climatique sur la santé

Un lien est à faire avec les GIEC régionaux. Un point de vigilance en lien avec la mesure sur la renaturation pour privilégier le choix d’essences locales et adaptées au changement climatique afin de limiter l’augmentation du risque d’allergie tout en tenant compte des besoins pour la pollinisation locale. Il faut privilégier les services écosystémiques à l’esthétique.

Mesure 20. Déployer les solutions d’adaptation fondées sur la nature (SaFN)

L’idée est bonne et la formation sera primordiale pour éviter les mal-adaptations. De plus, bien que le partage d’expérience et les guides soient utiles, les SaFN sont à adapter localement aux spécificités de chaque territoire.

Néanmoins, l’action 2 ne semble pas à la hauteur des enjeux sur la santé. Il faut davantage développer les connaissances des SaFN dans toutes leurs dimensions afin d’avoir un argumentaire étayé sur ces mesures. Exemple : définir les impacts de la restauration des zones humides sur la ressource en eau.

De plus, la mesure pourrait aller plus loin en lien avec le règlement européen pour la restauration des écosystèmes (29 juillet 2024), afin de questionner à minima la possibilité de mettre en place des SaFN dans chaque opération de restauration.

Au vu de l’incertitude climatique et de la nécessité d’expérimenter, il serait pertinent d’intégrer une évaluation régulière des projets mis en place pour vérifier leur pertinence au fur et à mesure des évolutions climatiques. Une plasticité est nécessaire face au changement climatique.

Enfin, au-delà de l’action 5 qui concerne la diffusion via le centre de ressources, l’enjeu de partage d’expérience des SaFN mérite d’être davantage mis en avant.

Mesure 21. Préserver la ressource en eau face au changement climatique : renforcer le Plan Eau

Au vu des conflits grandissant liés à l'eau, quelle priorité sera ciblée à l'échelle nationale pour éviter que les tensions soient portées à l'échelle locale ? Un lien est à faire avec la mesure 37 sur la ressource en eau pour l'agriculture. (Jeanne et Sabrina). Ainsi, en complément de l'action 2.3, il est utile de passer de la réaction de crise à l'anticipation en priorisant des usages par rapport à la ressource dans un cadre clair, décidé au niveau national ou régional mais pas à l'échelle locale.

La complexité des limites administratives face à la gestion de l'eau nécessite un travail supplémentaire avec le besoin de responsabiliser les territoires en amont des bassins versants.

Il est nécessaire d'avoir une action sur favoriser l'infiltration de l'eau dans les sols et ralentir sa vitesse de circulation : de la connaissance (trame brune) à l'action. Cette action va bien au-delà de l'action 4.

Il serait indispensable d'avoir des mesures fortes concernant l'eau potable avec la nécessité de préserver la ressource de manière prioritaire sur les périmètres de captages : mesures réglementaires, financières, et démonstrateurs.

Mesure 22. Mettre à disposition des collectivités territoriales les informations nécessaires pour leur adaptation au changement climatique

Les outils proposés par MétéoFrance sont félicités, notamment la création de l'outil Climadiag pour les échelles communale et intercommunale.

Pour la formation des élus, il serait nécessaire de l'étendre à l'ensemble des élus locaux, sans la limiter aux Maires. Pour la formation des agents, il serait intéressant d'avoir à la fois des formations sur l'adaptation avec une vision d'ensemble et à la fois sur des approches thématiques. Pour le calendrier, seuls les agents de l'Etat sont cités, les agents de la fonction publique territoriale ont également un rôle important à jouer pour l'adaptation au niveau local. De plus, pour la formation élus et agents, le PNACC pourrait identifier d'autres relais que le CNFPT tels que les PNR.

En plus des actions 3 et 4 pour les PCAET qui sont intéressantes, il serait pertinent de mettre en avant la nécessité que les PCAET soient accompagnés en transversalité par les services de l'Etat (service énergie et service environnement notamment) afin de permettre une approche plus systémique de ces documents de planification particulièrement ciblés pour l'adaptation.

Point de vigilance pour l'action 5 sur la maladaptation : intégrer des exemples qui pourraient sembler être de l'adaptation et qui peuvent devenir de la maladaptation si elles sont en opposition à la préservation des écosystèmes (exemple : végétaliser une place publique avec des espèces exotiques envahissantes ou avec des essences adaptées au climat mais pas locales et donc non adaptées à la biodiversité présente).

Mesure 23. Intégrer progressivement la trajectoire de réchauffement de référence dans tous les documents de planification publique

La TRACC est un outil pertinent et courageux. Néanmoins, il est difficile à ce jour de comprendre les impacts concrets de cette trajectoire localement et donc de vérifier que les documents de planification en tiennent compte ou non. Il serait nécessaire d'apporter des illustrations plus concrètes des impacts climatiques, environnementaux et sociétaux liés de cette trajectoire afin d'assurer sa prise en compte opérationnelle à l'échelle locale. De plus, le PNACC ne précise pas le financement des études nécessaires à l'intégration de la TRACC ou du patch 4°C.

Mesure 25. Lancer la « Mission Adaptation », guichet unique d'ingénierie de l'adaptation à destination des collectivités locales

Il est nécessaire de clarifier l'accompagnement proposé par la mission Adaptation ainsi que les financements alloués pour assurer que cette mission soit opérationnelle. En plus du volet technique d'accompagnement, il pourrait être intéressant que les projets soient étudiés par la mission Adaptation sur le volet financement afin de faciliter la création de plans de financement optimisés.

Mesure 26. Mieux évaluer les actions d'adaptation menées sur le territoire

Bien que des indicateurs communs soient intéressants à l'échelle nationale, il serait pertinent d'élargir le travail afin d'élaborer des indicateurs en lien avec les réalités locales. Les agences régionales, comme l'AREC en Nouvelle-Aquitaine, sont des structures qui travaillent déjà sur le sujet et sont à intégrer au groupe de travail national afin d'assurer une réalité locale. Les indicateurs pourraient à la fois permettre de suivre l'évolution climatique et les actions mises en place.

Mesure 27. Mieux prendre en compte l'adaptation au changement climatique dans les financements publics en faveur de la transition écologique dès 2024

En plus du financement d'actions, le territoire manque aujourd'hui de financement d'ingénierie. Or, sans ingénierie, les projets peinent à se concrétiser. Le fonds vert pourrait donc intégrer du financement d'ingénierie.

A ce jour, l'obtention de financement par le fonds Vert est majoritairement laissée à la discrétion des Préfets de Région. Ainsi en Nouvelle-Aquitaine, le PNR n'est pas éligible à ce fonds alors même qu'il est un des acteurs pilotes de l'adaptation. L'ouverture du fonds à davantage d'actions d'adaptation est une bonne chose et les structures d'expérimentations que sont les PNR doivent être identifiées.

Pour les CRTE, la consultation du PNR dans les territoires dotés de cet outil apparaît comme indispensable pour permettre une vision systématique des actions proposées, notamment afin d'éviter les effets néfastes sur la biodiversité. Ce décloisonnement mériterait une attention particulière au sein des services de l'Etat pour l'analyse des CRTE également.

Mesure 34. Intégrer les enjeux de l'adaptation dans les dispositifs d'aide aux entreprises

En plus des dispositifs cités, un lien plus fort est à faire avec les mesures agroenvironnementales et climatiques.

Mesure 35. Accompagner l'adaptation du tourisme culturel, de montagne, littoral et nautique

La mesure actuelle est centrée sur les zones particulièrement vulnérables que sont le littoral et la montagne. Il est dommage de ne pas étudier l'évolution du tourisme dans les autres zones du territoire, notamment dans les territoires ruraux qui risquent de connaître une hausse de fréquentation et auront donc besoin d'être accompagnés pour limiter la perturbation des milieux naturels, le prélèvement sur des ressources déjà sous tension comme l'eau, éviter des aménagements mal adaptés (risque incendie, déserte etc.).

Mesure 36. Développer les connaissances, former et anticiper les conséquences du changement climatique dans le secteur agricole et l'industrie agro-alimentaire

Pour l'action 2 sur les semences et les plans, le label Végétal Local mériterait d'être mis en avant ainsi que les initiatives de récolte de semences locales indigènes et sauvages qui sont les plus à même de résister face au changement climatique tout en bénéficiant à la biodiversité locale.

Pour l'action 3, les formations obligatoires dans le cadre des MAEC doivent servir d'appui. C'est pourquoi le Parc émet une forte inquiétude sur la suppression des financements des temps d'animation des MAEC, qui fragilise grandement ce dispositif sans contrebalancement dans la Politique Agricole Commune Européenne. Le temps d'animation est indispensable à la qualité de l'accompagnement et des formations et doit donc être financé.

Mesure 37. Accompagner les exploitations agricoles, les filières et l'industrie agro-alimentaire face aux aléas climatiques et engager la transition vers des modèles résilients et bas carbone

Même remarque que pour la mesure 36 sur la fragilité des MAEC depuis la suppression du financement du temps d'animation, alors que cet outil est pertinent et efficace.

Alors que l'introduction de la mesure évoque la nécessité d'accompagner la transformation des filières agricoles, le contenu de la mesure semble plutôt axé sur des actions d'ajustement des filières face au changement climatique. Quel accompagnement l'Etat souhaite-t-il proposer pour questionner l'avenir de l'ensemble des filières aux échelles nationale et locale, pour anticiper des transformations nécessaires face au changement climatique, et adapter la PAC en conséquence ?

Mesure 38. Assurer la résilience de l'économie de la filière bois

Point de vigilance : un équilibre est à définir entre la résilience économique de la filière forestière et la préservation des écosystèmes existants pour éviter l'introduction d'essences exotiques potentiellement plus favorables à la filière bois (avec des itinéraires techniques en conséquence) mais moins adaptées à la faune et la flore locales.

Un lien est à faire avec la mesure 7 pour choisir des essences qui n'augmentent pas le risque incendie.

Mesure 42. Favoriser l'adaptation et la résilience des milieux naturels et des espèces au changement climatique

Cette mesure apparaît très tardivement dans le PNACC au vu de l'importance primordiale de la résilience des milieux et des espèces pour le fonctionnement général des écosystèmes et pour les services rendus aux humains. Cette mesure devrait être identifiée comme prioritaire et faire partie de premières mesures du PNACC.

Il est difficile d'afficher cette mesure conjointement avec la mesure 38 pour l'écosystème forestier.

Pour la méthodologie Natur'Adapt, en plus de la formation en ligne existante, un financement des études (stages, bureaux d'études ou temps agents des gestionnaires) pour la mise en pratique de la méthodologie sur les aires protégées rendrait sa diffusion plus opérationnelle.

De plus, Natur'Adapt met en avant l'importance de porter une vision nationale des aires protégées et de leurs corridors plutôt qu'une conservation figée par zone protégée. Or, le mot "corridor" n'est pas cité dans la mesure et son enjeu n'est pas pris en compte.

Pour la Stratégie nationale des aires protégées, il est nécessaire de stabiliser la procédure de validation du passage d'une aire protégée en protection forte "au cas par cas" afin de rendre l'action plus opérationnelle. De plus, cette action pourrait s'étendre à des zones à potentiel pour la biodiversité, plutôt que de la limiter uniquement à des zones où des espèces à enjeux sont déjà présentes. Cette évolution va dans le sens de l'adaptation au changement climatique et du déplacement des espèces.

Mesure 44. Mobiliser la commande publique au service de l'adaptation au changement climatique

Il est nécessaire que la commande publique intègre des objectifs climatiques dans ses politiques. Elle doit intégrer des critères spécifiques liés à l'adaptation au changement climatique dans les cahiers des charges (performance énergétique, matériaux durables, bas carbone, résilience des infrastructures). Les achats publics doivent être cohérents avec les engagements climatiques nationaux et les plans locaux, PCAET notamment. Il faut favoriser des marchés publics innovants pour développer des solutions adaptées, comme des infrastructures résistantes aux inondations ou des systèmes énergétiques autonomes. Les entreprises proposant des solutions adaptées au climat devraient être favorisées. La formation des acheteurs publics est un volet qui doit être développé (guides et formations). Les actions proposées dans le PNACC devraient donc s'étendre aux collectivités territoriales plutôt que de se limiter à l'Etat.

Mesure 45. Mobiliser la recherche et les connaissances scientifiques sur le changement climatique et les solutions pour s'y adapter

Les Parcs naturels régionaux ne sont pas cités dans cette mesure alors qu'ils sont par essence des territoires d'expérimentation. Les territoires de Parcs sont propices à l'accueil de projets de recherche et de recherche/actions.

Dans les sujets de recherche, un travail sur les territoires ruraux serait pertinent. En effet les territoires ruraux n'ont pas une identité forte face au changement climatique telle que l'érosion ou la raréfaction de la neige, et ils ont pourtant intérêt à s'adapter, pour la population actuelle et pour l'accueil potentiel de populations amenées à se déplacer dans le futur.

Mesure 46. Renforcer la gouvernance de l'adaptation au changement climatique

La mesure ne propose pas vraiment d'outil opérationnel de gouvernance sur l'adaptation, enjeu dont la transversalité rend le dispositif de gouvernance particulièrement délicat. Des instances sont à créer aux échelles régionale et locale afin d'assurer une vision systémique du territoire et de son adaptation, d'apporter une analyse technique, et un soutien financier d'envergure. L'Etat et les collectivités souffrent encore d'un manque de transversalité qui n'est pas compatible avec la situation climatique.

Mesure 47. Mobiliser 10 000 jeunes en service civique écologique dans des missions liées à l'adaptation au changement climatique

Le Parc naturel est intéressé par la mobilisation de service civique sur son territoire. Néanmoins, il est dommage que la mesure n'intègre pas le dispositif de VTA (volontariat territorial administratif) qui est bénéfique aux territoires ruraux et aux jeunes diplômés et qui présente une option plus professionnalisante et éthique pour la prise en compte de l'adaptation. Une augmentation de l'enveloppe allouée au VTA est nécessaire, y compris sur les territoires de Pnr.

Il serait également pertinent d'inclure les contrats d'apprentissage dans cette mesure, notamment pour les licences professionnelles et les masters, afin de valoriser les filières d'apprentissage et de spécialisation, et de faciliter leur accueil dans les structures, y compris dans les PNR.

Mesure 48. Poursuivre et renforcer l'éducation au climat dans l'enseignement scolaire et introduire l'adaptation dans les cursus de l'enseignement supérieur

La mesure est pertinente, néanmoins pour le passage à l'action, les établissements manquent d'outils pour agir localement : comment concrètement je peux agir dans mon établissement ? Une plate-forme et des journées d'échanges permettant le partage d'expériences entre établissements scolaires seraient pertinents.

Mesure 49. Former tous les agents publics aux enjeux de l'adaptation et mobiliser les compétences de l'État

Lien à faire avec la mesure 22 et action à élargir aux collectivités territoriales. Il serait pertinent de mettre en avant les élus aussi, et pas seulement les agents.

Mesure 51. Mobiliser les Français sur l'importance du sujet et ses bénéfices à court et moyen termes via le déploiement d'une communication pédagogique adaptée et la création d'une semaine de mobilisation annuelle de l'adaptation

Pour cette mesure, un point de vigilance pour trouver l'équilibre entre un discours alarmiste et utopiste. Le vocabulaire est à adapter sans pour autant simplifier à l'extrême. Il s'agira d'évoquer des impacts et actions concrètes et atteignables pour les citoyens, sans pour autant rester au niveau de l'action "vitrine" qui n'a pas réellement d'effet.

Note rédigée par l'équipe technique du Parc naturel régional Périgord Limousin.

Le 19 décembre à La Coquille

Anne-Marie Almoester Rodrigues

Présidente



Colette Langlade

Vice-présidente en charge de l'Adaptation au changement climatique

A stylized signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Note d'information –

Soutenez le Parcours "Zellé,Mesfia-te" au concours

« Parcours Z'Adoré des Terr'Aventuriers 2025 »

Elu référent : Lucien COINDEAU

Dans le cadre de son projet de développement d'une offre à forte identification culturelle occitane à destination des habitants et des visiteurs, le Parc et la Mairie d'Abjat-sur-Bandiât ont créé en 2022 un parcours d'immersion occitane au sein du dispositif Terra Aventura.

Piloté par le comité régional du tourisme de Nouvelle-Aquitaine, Terra Aventura est une chasse aux trésors familiale 100 % gratuite qui se déroule via une application mobile.

Le parcours d'Abjat, "Zellé,Mesfia-te" plonge les joueurs dans l'univers occitan du Périgord-Limousin à travers l'histoire et les curiosités d'Abjat mais aussi la création Métiers d'art. Ce circuit jouit d'une certaine renommée.

Les organisateurs de Terra Aventura ont lancé le 17 février dernier le premier concours du « Parcours Z'Adoré des Terr'Aventuriers 2025 ». 12 circuits (un par département) sont engagés dans la compétition. C'est le parcours d'Abjat-sur-Bandiât qui a été choisi pour représenter la Dordogne (parmi les 55 parcours du département). Ce choix des organisateurs a été motivé par la thématique (la culture occitane) et l'originalité du parcours (faisant appel à la création métiers d'art comme support d'énigmes). Il a également été tenu compte des retours des joueurs et du l'investissement des gestionnaires dans le suivi du circuit toute l'année.



Pour la Haute-Vienne, le parcours en compétition est aussi sur le territoire du parc ! Créé par l'Office de Tourisme du Pays de Saint-Yrieix, le parcours «**Vous z'avezdit**« trésor » ? » vous invite à découvrir le passé aurifère du Chalard.

Le Parc vous invite à vous connecter au site web de Terr'Aventura pour voter et ainsi soutenir le parcours "Zellé,Mesfia-te" :

<https://www.terra-aventura.fr/parcours-zadore-terraaventuriers>



Fonctionnement du concours 2025



Votre contact au Parc : Stéphanie Pouplier - s.pouplier@pnrpl.com - 06 07 19 99 71

Nouveaux outils de communication : Panneau Pocket et Intramuros

Elue référente : Francine BERNARD

Afin de communiquer plus efficacement auprès des habitants du territoire, le Parc a souscrit en février 2025, aux services des sociétés PanneauPocket et Intramuros. Ces deux concurrents développent des services permettant aux collectivités (et établissements associés) de communiquer auprès de leurs administrés sur base d'une information géolocalisée. Les citoyens retrouvent leur vie locale dans une seule et unique application, sur leur smartphone.

Grâce à ces applications, les habitants reçoivent en temps réel les notifications des actualités de *leur* territoire : **c'est l'information qui va vers l'habitant !**

A ce jour, sur le territoire du Parc et de ses villes portes, 42 communes disposent d'un compte PanneauPocket et 36 d'un compte Intramuros. C'est pourquoi le Parc a fait le choix d'être sur les 2 outils à la fois, du moins pour cette première année d'expérimentation.

Une différence cependant entre les 2 outils : sur PanneauPocket, l'habitant doit s'abonner manuellement à chacun des fils d'actualité qui l'intéresse (la commune, le syndicat des déchets, les pompiers...). La consultation des actualités se fait également structure par structure. L'habitants doit donc avoir connaissance des structures « annexes » à sa commune, penser à s'y abonner puis à suivre le fil d'actualité de chaque structure s'il ne reçoit pas les notifications. Pour maximiser les chances que l'information du Parc parvienne jusqu'aux habitants, **il serait donc souhaitable que les communes partagent les nouvelles publiées par le Parc sur leur propre fil d'actualité.**

Sur Intramuros, l'habitant renseigne uniquement le nom de la commune qui l'intéresse et recevra automatiquement, sur un même fil d'actualité, toutes les informations des différentes structures liées à ce code postal, du moment qu'elles utilisent les services d'intramuros (gendarmerie, syndicat des eaux...). Cette 2^e approche est donc plus intéressante pour le Parc puisque l'habitant qui utilise intramuros n'a aucune action à faire pour recevoir l'information du Parc sur son fil d'actualité habituel. De même, pour la commune, **le contenu de Parc viendra automatique alimenter l'actualité du territoire.**



Téléchargez : **PanneauPocket**

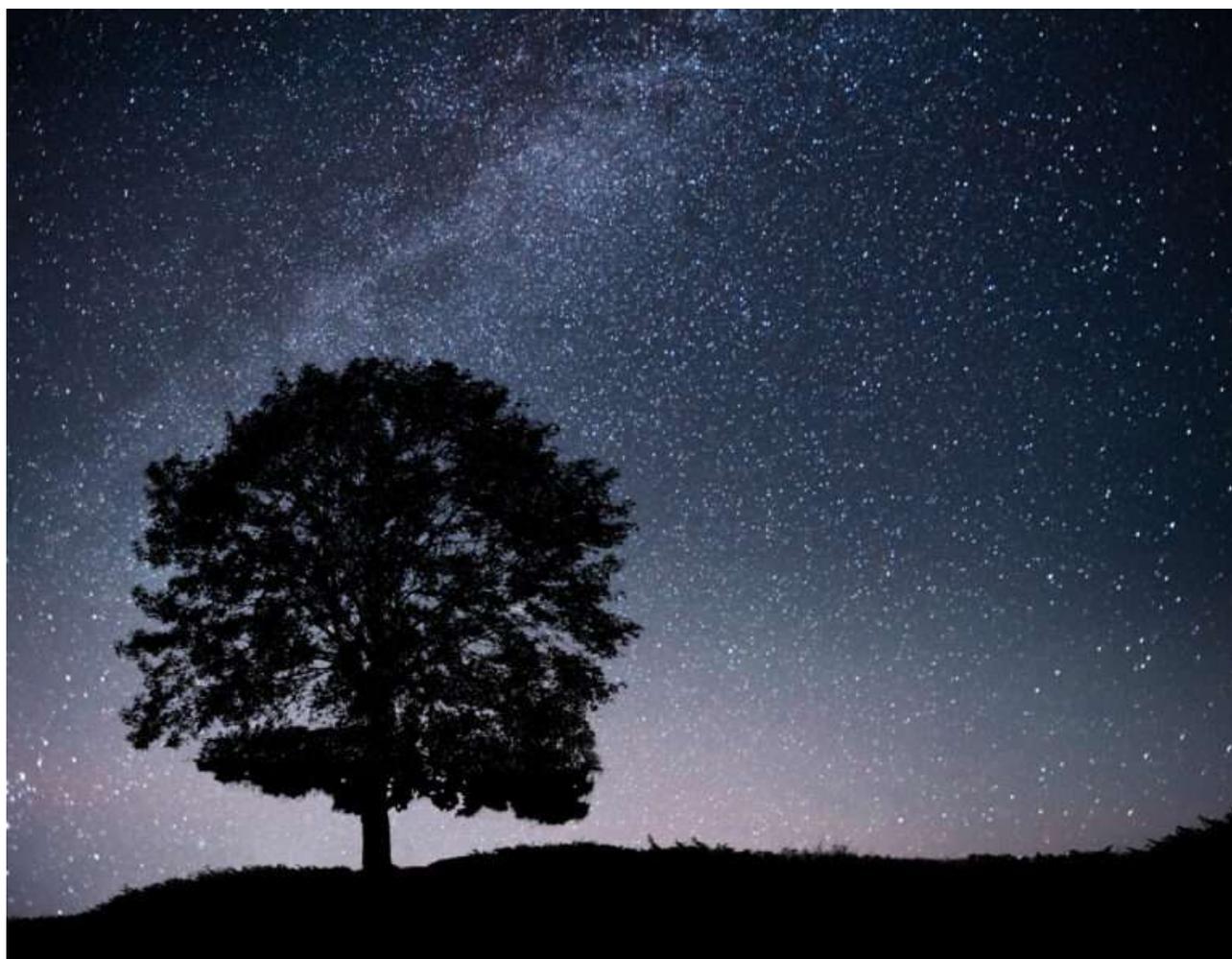


Intramuros

**Votre contact au Parc : Laurence Peyre – l.peyre@pnrpl.com –
05 53 55 36 00**

Candidats pour les étoiles en Périgord-Limousin

Par **Suzanne BOIREAU-TARTARAT** - 25 novembre 2024



© Freepik

LES YEUX AU CIEL. Organisé par l'Association nationale de préservation du ciel et des environnements nocturnes, le label Villes et Villages étoilés offre une reconnaissance aux collectivités engagées pour libérer notre vision céleste et ouvre une réflexion collective pour la préservation de l'environnement nocturne.

Le parc naturel régional Périgord-Limousin ([PNRPL](#)) accompagne les communes dans les démarches pour obtenir le label Villes et Villages étoilés et valoriser les efforts locaux de réduction des [pollutions lumineuses](#)... de quoi briller aux yeux de leurs concitoyens, reconnaissants d'un accès sans filtre à la voie lactée !

Mises en lumière

Le concours est organisé depuis 2009 par l'[ANPCEN](#) (Association nationale de préservation du ciel et des environnements nocturnes). Le dossier que doivent produire les collectivités intéressées porte sur huit thèmes de pratiques vertueuses avec des aspects administratifs et objectifs d'économies, bien sûr, mais aussi des actions de sensibilisation et des réflexions éclairant les choix d'illumination et de mises en lumière, des aspects techniques sur l'inventaire et l'usage des éclairages extérieurs.

Lors de l'édition précédente, 19 communes (dont une ville porte) ont gagné ou conservé des étoiles. Côté Dordogne, Champniers-et-Reilhac, Jumilhac-le-Grand, La Rocheboucourt-et-Argentine, Milhac-de-Nontron, Piégut-Pluviers, Saint-Estèphe, Saint-Jory-de-Chalais et Saint-Pierre-de-Frugie sont déjà labellisées.

©Bastien Jorigne – PNRPL

Et côté Haute-Vienne : Aixe-sur-Vienne, Châlus, Champagnac-la-Rivière, Dournazac, Flavignac, Le Chalard, Pageas, Rilhac-Lastours, Rochechouart, Saint-Cyr et Vayres.

Accompagnement assuré

Les 75 communes du Parc sont invitées à faire part des efforts engagés pour obtenir le label : 39 ont déjà manifesté leur intention de postuler.

Les candidats pour obtenir ou augmenter le nombre d'étoiles doivent s'inscrire avant le 31 décembre et ont jusqu'au 28 février pour remplir le dossier en ligne. Depuis octobre, le Parc a délégué une chargée de mission, Laura Csukonyi (l.csukonyi@pnrpl.com), pour accompagner les élus, en lien avec Michel Deromme, bénévole référent de l'ANPCEN.

À l'échelle du territoire

Le Parc s'engage aussi en son nom pour le label Territoire étoilé, en s'appuyant sur la dynamique des actions déjà en cours : Plan de gestion de l'éclairage public, [Ma commune la nuit](#), Réserve internationale de ciel étoilé... Cette labellisation territoriale est indissociable d'une labellisation des deux tiers des communes de son périmètre (au moins 50 % de la population) : de quoi stimuler l'ensemble et entretenir l'unité au bénéfice de la santé publique, de la transition énergétique, de la préservation des milieux nocturnes et de la biodiversité.

Continuez à être informé(e) en vous abonnant gratuitement

Suzanne BOIREAU-TARTARAT



Accueil » Les articles » Projet Exp'EAU : Quand les ados de Dordogne inventent leur avenir

Projet Exp'EAU : Quand les ados de Dordogne inventent leur avenir

Publié par **Le Tri-cycle enchanté Association**, le 12 décembre 2024 43

En cette première période de l'année scolaire 2024-2025, les éco-délégué.e.s du collège de Brantôme-en-Périgord ont été bien occupés ! En six séances, ces apprenti.e.s ingénieur.e.s ont su s'informer, se former et construire ensemble une exposition aux objectifs ambitieux : transmettre à leurs entourages de tous âges les grandes problématiques que soulève notre utilisation de l'eau et inventer des solutions aux problèmes identifiés. En bref, le groupe de vingt-quatre collégien.ne.s devait révolutionner les réseaux d'eau domestiques et faire mieux que les adultes travaillant sur le sujet depuis le début de l'Histoire des sciences. Relèveront-ils le défi ?

Des acteurs qui coulent de source



L'écologie, les collégien.ne.s brantômais commencent à connaître. Entre les Clean Walks organisées à chaque rentrée, des projets de découverte de la Dronne qui coule à deux pas de l'établissement, la mise en place de carrés potagers à côté de la salle d'étude et la cantine 100% bio, ce collège de Dordogne fait preuve d'autant de dynamisme que d'inventivité quand il s'agit de parler d'environnement. Ces jeunes experts de l'éco-citoyenneté étaient donc tout désignés pour s'emparer d'un sujet aussi complexe que la gestion de l'eau.



Les éco-délégué.e.s ont bénéficié du soutien de plusieurs entités : la région Nouvelle-Aquitaine dans le cadre de son PAI CSTI*, l'encadrement d'un enseignant passionné, l'accompagnement du Tri-cycle Enchanté - ressourcerie voisine de l'établissement et source intarissable de matière première prête-à-valoriser - et l'intervention du Parc Naturel Régional Périgord-Limousin qui a permis aux 300 élèves de l'établissement de faire le lien entre petit et grand cycle de l'eau. Avec toutes ces cartes en main, ils ont pu mettre sur pied une exposition à leur image : inventive, expérimentale et inspirante pour les petits et les grands.

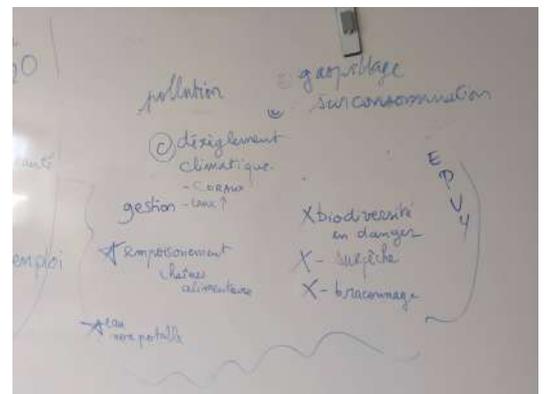
*Programme d'Animation d'Initiatives de Culture Scientifique, Technique et Industrielle en Nouvelle-Aquitaine

État des lieux

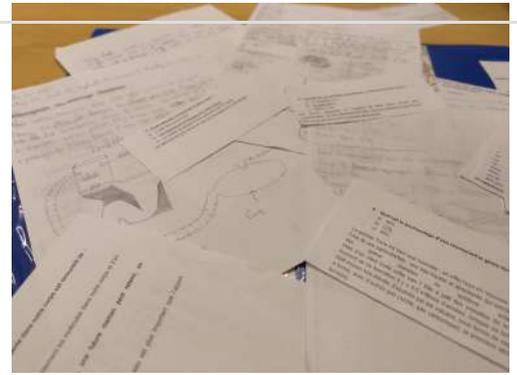


Une première phase du projet Exp'EAU a permis au groupe de se familiariser avec l'élément, ses propriétés, ses applications ou encore les problématiques qu'il soulève : de la pollution invisible aux changements d'état en passant par ses différentes utilisations au quotidien. Pour ce faire, pas de cours théoriques ou de jargon technique mais un florilège d'expériences pour apprendre à observer, émettre des hypothèses et les mettre à l'épreuve de la réalité. En d'autres termes, c'est la démarche expérimentale qui guide l'apprentissage et la compréhension du sujet.

Les objectifs à atteindre n'ont donc pas tardé à émerger : dans chaque pièce d'une maison on observe du gaspillage, et chaque installation offre un défi unique. Armés de leurs connaissances et compétences en recherche documentaire, les ados ont donc constitué quatre groupes, pour répondre de quatre façons différentes à une question commune : comment utiliser au mieux l'eau du quotidien et réduire notre impact sur l'environnement ?



Pour pouvoir proposer des solutions, il faut connaître les problèmes mais aussi les phénomènes scientifiques et techniques à l'origine de la conception de nos appareils du quotidien. Une phase d'ingénierie inverse – aussi appelée « *bidouillage-d'appareils-pour-comprendre-comment-ça-marche* » – a donc été nécessaire pour découvrir le principe du siphon, les mécanismes de la filtration ou encore les techniques de récupération des eaux de pluie.



Les vacances d'automne débutant juste après cette séance, le collège a même pu servir de laboratoire en accueillant récupérateurs expérimentaux d'eau de pluie et essais de filtres en matériaux de récupération pendant la période de fermeture. À la rentrée, les résultats sont mitigés et posent parfois plus de questions qu'ils n'apportent de réponse ... En effet, les installations ont subi les intempéries, se sont dégradées ou ont parfois même disparu, permettant de réfléchir à la différence entre bricolage à la va-vite et construction durable.



Ensuite, les élèves ont réuni leurs observations, idées et questionnements pour concevoir des alternatives aux installations actuellement présentes dans leurs maisons. L'eau qu'on fait couler dans le bac à douche en attendant qu'elle soit chaude ne pourrait-elle pas être récupérée ? Et celle qui lave les salades dans l'évier ou sort du sèche-linge ? Comment la chasse d'eau sait-elle quand s'arrêter, et est-ce qu'on ne pourrait pas recopier le principe ailleurs ? Les échanges s'animent, les questions fusent et les quatre prototypes grandeur nature commencent à prendre forme au fil des hypothèses, en se laissant guider par les expériences et les compétences en bricolage que ces collégiens acquièrent pas à pas.

Les cycles de l'eau du territoire

Le 21 novembre, les vingt-quatre ingénieur.e.s en herbe mettent en pause leurs travaux le temps d'accueillir Baptiste Basnier, chargé de mission GEMAPI* pour le Parc Naturel





découvrir un bassin versant conçu pour refléter leur territoire et ses particularités. Pas besoin d'imaginer un paysage théorique, c'est leur réalité qui est à l'étude : les paillettes placées sur la maquette pour représenter les divers polluants employés dans les activités humaines sont un symbole sans appel de l'état des cours d'eau coulant à travers les campagnes de

mousse expansive sculptée, tandis que le paysage évolue au fil des permutations de modules imprimés en 3D.

Un atelier spécial a été prévu pour les éco-délégué.e.s, avec pour objectif d'intégrer leur projet du quotidien dans une réflexion plus vaste, rendant visibles les interactions entre nos gestes de tous les jours, notre environnement et ce que l'on nomme communément le Développement Durable.



À la fin de cette journée, les ingénieur.e.s en herbe avaient donc ajouté à leur boîte à outils scientifique des notions d'écologie, d'hydrogéologie ou encore de météorologie. Concernant le matériel, les jeunes ont également réceptionné bacs de douche, éviers et pièces d'électroménager défectueux mis de côté par le Tri-cycle Enchanté, en plus du reste du matériel entièrement en récup' nécessaire à leurs productions.

**GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations*

Vernissage solidaire !

Si l'on n'a pas besoin d'être un.e expert.e des sciences pour concevoir une exposition, une bonne dose de temps reste indispensable. Au terme de six séances d'accompagnement, l'animatrice du Tri-cycle Enchanté a donc passé le relais à Thomas Hirondelle, professeur d'Histoire-Géographie et d'Occitan et référent E3D* pour amorcer une phase de travail en autonomie qui durera jusqu'au mois d'avril 2025. Les



Le vernissage de l'Exp'EAU coïncidera avec la journée de la course solidaire du collège, pour souligner les liens étroits entre sport, solidarité et environnement. Les collégien.ne.s, leurs familles et l'équipe pédagogique auront donc l'honneur d'y découvrir ce parcours de sensibilisation d'un nouveau genre et écouter les ados de Brantôme leur transmettre aussi bien leurs questionnements, connaissances et constats que leurs solutions pour un futur où l'eau s'utilise avec conscience et ingéniosité.



**Etablissement en Démarche de Développement Durable*

Et après ?

Si pour le moment le travail des éco-délégué.e.s ne sera accessible qu'aux personnes qui gravitent autour du collège Aliénor d'Aquitaine, se pourrait-il que le grand public ait l'occasion de s'inspirer des prototypes et autres supports de sensibilisation dans un futur pas si lointain ?

Les créations et concepts des éco-délégué.e.s, accomplissement d'un gros travail de la tête et des mains, mériteraient sûrement un public dépassant l'enceinte du collège, et une exposition à destination du grand public est à l'étude pour l'été 2025 ... D'ici-là, souhaitons à ces apprentis scientifiques réussite et inspiration dans leurs bricolages à venir !

TAGS :



Ouest Limousin

SAINT-AUVENT

Changer le monde par l'assiette servie à la cantine scolaire

La cantine de l'école est en marche vers « une révolution délicieuse ». Les agents de la cantine scolaire ont suivi la formation du chef Hervé Mouchard.

Au niveau législatif, la loi Egalim votée en 2018 exigeait déjà au moins 20 % de bio/local dans la restauration collective en janvier 2022.

Au niveau territorial, le Parc Naturel Régional Périgord Limousin, dans le cadre de son Projet Alimentaire Territorial « siesta e minja » porte trois ambitions : développer l'accessibilité des produits locaux de qualité sur le territoire, reconnecter l'alimentation à la jeunesse, et développer l'autonomie des gestionnaires de restaurants collectifs. Il s'est donc associé avec la SCIC (société coopérative d'intérêt collectif), *Nourrir l'Avenir*, qui forme et accompagne des cuisines collectives dans le respect des valeurs portées par le collectif les *Pieds dans le Plat*, qui lui défend la restauration collective pour qu'elle reste un levier puissant pour la transition écologique et sociale.

La transformation d'une cantine en bio/local avec plus de fait maison, de produits de saison, génère des bienfaits incontestables sur la santé, « Nourrir, ce n'est pas remplir des ventres,

c'est prolonger la vie de l'autre ». Et c'est aussi un projet vertueux pour toute la société environnante, mettant en outre en valeur le travail et la qualité des produits agricoles d'un territoire. Localement, la mairie, engagée et volontaire sur ces questions, a ainsi lancé dans le cadre du partenariat défini précédemment une transformation de sa cantine scolaire.

Après un audit réalisé mettant en avant déjà de nombreux points positifs, comme la salle de restauration très accueillante et propice à apprécier le repas, le travail réussi des animateurs qui parviennent à garantir une ambiance sereine et accompagnent à la découverte du goût, des points apparaissent à améliorer. « Globalement les menus manquent de légumes de saison. Il y a des produits ultratransformés de temps en temps et les desserts » maison « sont assez rares. Il manque également de la diversité dans l'apport de céréales et légumineuses », précise le maire.

Forts de ces constats, le chef Hervé Mouchard cuisinier for-

mateur de *Nourrir l'Avenir* est venu en immersion du 27 au 21 mai dernier. Ensemble avec Julien, cuisinier de la cantine, ils ont travaillé sur l'équilibre alimentaire des menus mais aussi sur des recettes et techniques culinaires permettant de tendre vers le 100 % fait maison avec des produits locaux et de saison. Pour Cécile Robert chargée de mission au PNR « Enfants et enseignants se sont régalés de leur cuisine et les assiettes sont revenues vides ! Le mercredi, la cantine a ouvert ses portes aux cuisiniers des communes voisines, qui ont pu bénéficier d'un atelier recettes végétales et anti-gaspillage ».

Pour Annie Ducourtieux, adjointe au maire en charge de l'enfance et de la solidarité « cette immersion fut une belle expérience à la fois pour notre cuisinier qui a beaucoup appris, pour les enfants, le corps enseignant et les élus qui ont pu découvrir à travers ces plats une nouvelle cuisine réalisée avec des produits locaux et variés. Aujourd'hui nous avons une diététicienne qui s'est jointe à



Le chef Hervé Mouchard a formé les cuisiniers

notre groupe d'élaborateurs de menus et nous mettons en pratique le plus possible les conseils donnés lors de cette formation. »

Cette expérience particulièrement concluante fait des émules, et dans les prochaines semaines, ce sera au tour de Rochechouart

de s'engager, elle aussi, dans ce processus.

HÉLÈNE A. (CLP)

ORADOUR-SUR-VAYRES

Un dojo solidaire pour relancer le judo

L'ancienne salle de cinéma s'est transformée en dojo solidaire pour le plus grand bonheur des 42 licenciés du club.

Depuis début novembre, le judo club de la commune dispose d'un nouveau lieu d'entraînement, confortable et parfaitement adaptée à la pratique des diverses disciplines martiales enseignées aux 42 licenciés. Comme le rappelait le maire, Richard Simonneau, « cette salle Prévost a vraiment eu une destinée particulière. Elle fut d'abord un cinéma, puis une salle des fêtes, avant de devenir un dojo solidaire, le sixième du département ».

Le hasard fait parfois bien les choses. La municipalité avait parfaitement conscience que poursuite de l'utilisation de cette salle passait par d'indispensables aménagements importants en termes d'accessibilité et savait que le club de judo était à l'étroit dans ses locaux. « Quand nous avons appris que France Judo lançait un appel à projet, intitulé 1 000 dojos, porté par l'Agence Nationale du Sport, nous nous sommes lancés dans l'aventure, pour trouver un nouvel avenir à ce lieu emblématique pour les habitants et cette association dynamique. Répondant aux critères requis, ce projet a été retenu en juillet 2023, avec une subvention représentant 80 % du coût des importants travaux à réaliser pour mener à bien cette transformation, puisqu'ils



Avant l'inauguration, les judokas ont offert une belle démonstration aux officiels

s'élèvent à plus de 302 000 € », a précisé le maire.

Désormais, le judo club bénéficie d'un dojo fonctionnel, avec des vestiaires équipés de douches, un accès PMR avec un vestiaire et des toilettes dédiées et une belle surface de tatamis. Au fond de la salle, le club a aménagé un espace de remise en forme sur l'estrade. « Cet espace sera accessible aux habitants, sous réserve qu'ils deviennent adhérents du club et l'utilisent durant les horaires des cours », précise le président, Sébastien

Sallembien, qui constate que ce lieu, à peine ouvert, est déjà un vecteur de convivialité et un espace partagé par d'autres associations.

Cette inauguration a été l'occasion d'inviter Patrick Bigot, 7^e dan, qui se définit lui-même comme un judoka ordinaire. « J'ai été surpris que l'on me propose de donner mon nom à ce dojo, j'ai été stupéfait, car en général on prend des noms de champion. Je n'en suis pourtant pas un, je suis juste un licencié ordinaire, qui a découvert le judo en 1969, et

qui pratique avec humilité, un judo populaire, tel qu'il était pratiqué traditionnellement au Japon », précise ce gradé qui publie ses cours en ligne pour permettre à tous de progresser. « Ce nom s'imposait naturellement à notre structure, car nous ne sommes un club de champion, notre volonté est d'emmener les enfants vers la ceinture noire et de leur apprendre également les valeurs morales du judo, en respectant la tradition et la qualité de la transmission de la connaissance », conclut le président.

SAINT-LAURENT-SUR-GORRE

► Fermeture avancée de la mairie

Le mardi 31 décembre, la mairie fermera à 16 heures.

MAISONNAIS-SUR-TARDOIRE

► Fermeture saisonnière

Le secrétariat de mairie et l'agence postale sont fermés jusqu'au 29 décembre inclus.

En cas d'urgence, il faut contacter le maire Raoul Rechinac au 06 79 09 10 20 ou ses adjoints, Chantal Brégère au 06 08 93 70 45 ou Pascal Rampoux au 06 86 84 04 36.

GORRE

► Fermeture exceptionnelle

En raison des fêtes de fin d'année le secrétariat de mairie sera exceptionnellement fermé le mardi 31 décembre et le jeudi 2 janvier. En cas d'urgence, il faut contacter directement le maire au 06 80 64 03 98 ou sa première adjointe au 07 77 07 33 74.

CHAMPAGNAC-LA-RIVIÈRE

► Coupure d'électricité

Le mercredi 8 janvier prochain, des travaux réalisés par Enedis entraîneront une coupure du courant électrique de 8 h 45 à 12 h 15 dans les quartiers ou lieux-dits suivants : Maison Neuve, ainsi qu'au 37 rue du Caillaudou, 1 au 3 et 4 La Betoulle, 1 au 3, 7 au 9, 17, 31, 35 au 37, 8, 30 au 36 Le Poteau, 1, 5 au 7, 2 au 4 Le Bos du Mas, 7 au 11, 4, 17 Les Genets et 25, 5001A La Betoulle.

L'opérateur mettra tout en œuvre pour réduire autant que possible les perturbations liées à ces travaux.

Si le courant ne revient pas après la période indiquée, il faut appeler le service dépannage au : 09 72 67 50 + les deux chiffres du département.

COGNAC-LA-FORÊT

► Fermetures exceptionnelles

Le secrétariat de la mairie sera fermé toute la matinée, aujourd'hui jeudi 26 et demain vendredi 27 décembre.

La Poste et la médiathèque seront fermées toute la matinée du samedi 28 décembre.

SAINT-CYR

► Nouveau numéro téléphone de la déchèterie

À partir du 1^{er} janvier prochain, le numéro de téléphone de la déchèterie sera le 06 58 91 09 34.

Lundi 16 décembre Fête des Alice

🔍 L'actu chez moi

ENVIRONNEMENT

Préserver la beauté du ciel nocturne et la biodiversité



Diffusion du 13 décembre 2024

À retrouver dans l'émission



SAUVONS LA PLANÈTE !

Du lundi au vendredi à 6h22

De [Théo Martin](#)

France Bleu Périgord



De [Théo Martin](#)

Vendredi 13 décembre 2024 à 6:17 - Mis à jour le vendredi 13 décembre 2024 à 12:50

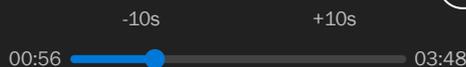
Par [France Bleu Périgord](#)



Le Parc naturel régional Périgord Limousin, en partenariat avec l'Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturne (ANPCEN), invite les communes à participer au



Sauvons la planète !
Préserver la beauté d





ciel étoilé © Getty - Benjamin Madelaine

Un concours pour sensibiliser et récompenser

Un label qui a pour ambition de :

1. **Sensibiliser** les communes à la pollution lumineuse et ses impacts sur la santé humaine et la biodiversité nocturne.
2. **Encourager** une gestion raisonnée de l'éclairage public, en réfléchissant à sa nécessité et à ses horaires.
3. **Récompenser** les efforts déjà entrepris par les communes pour réduire leur impact lumineux.

Des communes déjà engagées

Dans le Parc naturel régional Périgord Limousin, 80 % des communes ont adopté un **plan de gestion de l'éclairage public**, avec des extinctions nocturnes, généralement entre 22h et 6h.

Des initiatives qui favorisent **L'observation du ciel nocturne**, grâce à une nette diminution de la pollution lumineuse et la protection des espèces nocturnes**, pour lesquelles l'éclairage artificiel est un facteur perturbateur.

Toutes les informations à retrouver sur [le site internet du Parc régional](#).



Sauvons la planète !
Préserver la beauté d

x1

00:56  03:48



Convaincre sans fâcher



« *La forêt est une propriété privée qui rend des services communs.* » Laure Dangla, chargée de mission forêts au Parc naturel régional du Périgord-Limousin (PNR-PL), résume par cette phrase toute la complexité de l'écosystème où nous vivons. Lors de cet entretien, elle et Fabrice Château, directeur du Parc, nous exposent la tâche ardue à laquelle ils sont confrontés.

« *Au Parc, nous nous occupons de toute la filière : de l'arbre jusqu'au meuble* », résume Laure Dangla, La mission est de réussir à prendre en compte à la fois les besoins écologiques et écosystémiques, économiques et sociaux d'un territoire qui vit beaucoup de sa filière bois, la préservation d'un patrimoine et la sensibilisation du public et des professionnels. « *Nous n'avons la capacité à faire changer les choses que par notre capacité à convaincre que c'est mieux de les faire ainsi* », poursuit-elle. En effet, le PNR n'a aucun pouvoir de police ou de réglementation. Et c'est donc un numéro d'équilibriste auquel il doit se plier : réussir à rencontrer tous les acteurs et à leur faire partager une vision différente et plus large que celle issue de leur position seule. « *Le regard de la société sur la forêt a évolué, commente Fabrice Château. À l'instar du bien-être animal, qui est maintenant un paramètre attendu par le consommateur pour l'ensemble de la filière élevage, l'attente sociétale en matière de gestion de la forêt implique à ce jour des garanties sur la prise en compte de la biodiversité et des paysages dans la mise en œuvre de la sylviculture.* »

L'esprit initial du code forestier est simple : après des chantiers de coupe, une forêt doit conserver « la même valeur » (économique). Quand on coupe un taillis*, il n'y a quasiment pas de réglementation : laisser la forêt repousser à partir des souches entraîne un nouveau taillis, donc de la même valeur. En revanche, quand on coupe

une futaie de chênes coupée ne pourra a priori pas donner place à une futaie de bouleaux. La valeur écologique n'est pas prise en compte dans le code forestier, et il faudra regarder du côté des certifications et des plans de gestion rédigés



Sensibiliser le public, un des objectifs du parc.

par les propriétaires de plus de vingt hectares pour y trouver ces considérations.

La charte forestière de territoire

Le PNR, dans ses missions, a formé les élus du territoire à recevoir, analyser et traiter les déclarations obligatoires de coupe, puis a informé les exploitants que les mairies avaient été formées, ce qui permet de mieux travailler ensemble,

jusqu'en 2026, que l'on trouve sur le site du PNR, la forêt a évidemment sa place : ainsi dans la mesure 21, où il est demandé d'adapter la ressource aux changements climatiques (choix des essences) et de la pérenniser (améliorer les peuplements existants et convertir les peuplements déperissants).

La future charte est en cours d'élaboration, et tous les acteurs du territoire (associations militantes, professionnels du bois, collectivités locales, etc.) participent aux débats pour établir de nouvelles mesures. Le PNR cherche avant tout à recenser les bonnes pratiques, à les documenter scientifiquement.

Par ailleurs, le Parc avec le Centre national

de la propriété forestière ont mis en place un dispositif pédagogique, le « marteloscope » : sur une parcelle d'un hectare à Cognac-la-Forêt (87), chaque arbre est repéré, mesuré, décrit. L'exercice pour les participants consiste à sélectionner

notamment lorsque les routes communales sont endommagées lors des travaux. Tous les quinze ans, le Parc réécrit dans sa globalité sa charte, signée par toutes les communes en son sein, pour les quinze années suivantes. Dans celle en vigueur

de la moitié des boisements a aujourd'hui moins de cent-cinquante ans. « *Notre territoire s'est forgé sur une habitude de coupes rases depuis plusieurs siècles. Cela n'a toutefois pas empêché une importante biodiversité forestière d'exister, grâce à la grande diversité des types de boisement.* » À cette époque, on pratiquait une bonne gestion de renouvellement des souches ; mais depuis la fin de cette période

*Taillis : forêt issue de rejets de souche après la coupe de l'ancienne forêt. L'ensemble des rejets d'une même souche s'appelle une cépée. Seules quelques espèces d'arbres peuvent faire des taillis, principalement des feuillus (par exemple le châtaignier).

*Futaie : forêt composée d'arbres issus de la germination d'une graine (par régénération naturelle ou artificielle, ou par plantation).

les arbres à couper lors d'une intervention sylvicole. Avec un outil informatique, on peut enregistrer les choix et observer les résultats (le bois récolté, l'impact sur les micro-habitats, la bio-diversité, etc.). On peut ainsi se mettre dans la peau d'un exploitant forestier, d'un naturaliste, du petit-fils du propriétaire qui en héritera un jour... Et voir les conséquences économiques et écologiques en fonction des choix de chacun.

Chaque arbre est repéré, mesuré, décrit

Des expériences sont menées sur certaines parcelles. Tel cet ancien taillis de châtaigniers, chez des propriétaires privés de Mareuil-en-Périgord. Le but est de garder dix hectares de zones témoins, sans intervention humaine, et de travailler sur les douze autres avec plusieurs techniques, dispositions et plantations d'essences différentes, puis d'analyser dans le temps la réussite de ces repeuplements.

Sur ces sols sableux, on retrouvera des chênes pédonculés, sessiles, pubescents, des châtaigniers, des sorbiers, des pins sylvestres, des charmes, des pins maritimes, des alisiers, des cèdres... Contrairement à une idée reçue, les forêts de notre territoire sont de plus en plus feuillues (près de quatre-vingt pour cent) et ces expérimentations permettront de voir quels arbres y poussent le mieux.

Le déperissement

En raison de ressources naturelles intéressantes (minerai, eau, bois), le territoire a une histoire industrielle très forte et très ancienne : dès le XVII^e siècle, pour alimenter les forges et fours en charbon, les forêts ont été largement remplacées par des taillis de châtaigniers, y compris sur des terrains peu fertiles, et récoltés très régulièrement par coupes rases. Le territoire a atteint son minimum de surfaces forestières vers le milieu du XIX^e siècle. « *Les coupes rases à l'époque, c'était partout, tout le temps* », rappelle Laure Dangla. Les besoins de l'industrie étaient énormes : forges, porcelaine, tuiles... Près

industrielle, on a laissé vieillir une grande partie de ces forêts de châtaigniers. Le sol n'était pas fait partout pour les accueillir, et le déperissement qu'on observe notamment dans la partie sud du Parc montre bien que naturellement, sans gestion humaine soignée, les châtaigniers ne sont pas les arbres qui devraient



Observation d'une zone témoin.

être présents.

Ces dernières années, à cause des périodes de sécheresse et des printemps chauds et pluvieux, on constate une explosion des maladies et des déperissements de nos forêts. Les plantations réussissent

à couvert continu. Mixte, cela veut dire qu'on va avoir plusieurs essences d'arbres ; et à couvert continu, qu'il y a toujours des arbres restant en quantité suffisante sur la parcelle. Ainsi, les écosystèmes sont mieux préservés, ce n'est plus de la monoculture (nocive pour la biodiversité et pour la protection contre les maladies). Mais cela nécessite une rationalisation plus importante lors des coupes. D'un point de vue économique, cela peut être difficile, notamment à cause du morcellement des parcelles sur notre territoire : les propriétaires forestiers possèdent en moyenne deux hectares et demi de forêt, et en plus très morcelés. Il est difficile, avec ces propriétés de petites tailles, de développer une gestion durable des forêts qui soit viable économiquement, ne serait-ce que pour tracer des chemins réguliers permettant aux machines de débardage d'y accéder.

Pas dans mon jardin

En outre, le métier de bûcheron est un travail difficile, dangereux et peu rémunérateur. Face à la pénurie de personnels qualifiés, les entreprises d'exploitation forestière ont tendance à acheter des machines d'abattage afin de pouvoir couper les arbres dont elles ont besoin pour fabriquer nos piquets, parquets ou charpentes. L'utilisation de ces machines, par la place dont elles ont besoin, peut rendre le travail de coupes sélectives plus complexe. Et les coupes rases deviennent alors la solution privilégiée.

Il est difficile de lutter contre les intérêts privés. Le phénomène Nimby, *Not In My BackYard*, que l'on pourrait traduire par « Pas dans mon jardin » est bien connu des chercheurs qui s'intéressent à la résistance à l'installation d'éoliennes. On peut être d'accord pour développer les énergies renouvelables en France, mais on ne voudrait surtout pas d'une éolienne ou d'une ferme solaire à proximité de son domicile. Il en va de même pour le bois : on aime avoir de beaux meubles en bois, on apprécie de se chauffer au bois, on adore acheter *le Petit Nontronnais* imprimé sur du papier, et tout cela le moins cher pos-

également moins : les propriétaires qui ont l'obligation de replanter rencontrent beaucoup de difficultés à répondre à ces objectifs. Dans les parcelles vitrines du PNR, on observe certaines zones témoins qui ne repoussent même pas naturellement en forêt depuis une vingtaine d'années !

Bien sûr, il existe une technique de gestion durable des forêts : la sylviculture mixte

sible, mais on aimerait ne jamais être témoin de coupes rases. Le PNR, par le dialogue, la concertation, la sensibilisation et l'exemple, se donne comme principale mission de faire se comprendre tous les intérêts qui peuvent sembler divergents mais qui devront bien trouver des terrains d'entente pour notre futur commun.

www.pnr-perigord-limousin.fr/

Par Olivier B.



Territoires
en Nouvelle-Aquitaine



TEMPS DE LECTURE
6 minutes

ACTUALITÉ

Protéger les abeilles sauvages : le projet Wild Bees



MENU



CONTACT



RECHERCHE



SUIVEZ-NOUS

SOMMAIRE

[Des actions concrètes](#)[L'urgence d'agir](#)

PARTAGER



Les abeilles sauvages, bien que discrètes, jouent un rôle essentiel dans la pollinisation de nos écosystèmes. Malheureusement, elles sont confrontées à de multiples menaces. Le projet Wild Bees s'est donné une mission claire : protéger ces pollinisateurs indispensables et améliorer les connaissances du public sur ces insectes.

Publié le mardi 11 février 2025

#BIODIVERSITÉ

MENU

CONTACT



RECHERCHE

SUIVEZ-NOUS

Plan régional pollinisateurs, les cinq **Parcs naturels régionaux (PNR)** de Nouvelle-Aquitaine ont conçu un plan d'actions. Objectifs : **étudier les différentes espèces d'abeilles sauvages, recréer leurs habitats et sensibiliser le public à leur importance**. Ce projet, soutenu par le projet Life de la Commission européenne et par la région Nouvelle-Aquitaine, est piloté par le PNR Périgord Limousin et se décline en plusieurs missions.



Des actions concrètes

[MENU](#)[CONTACT](#)[RECHERCHE](#)[SUIVEZ-NOUS](#)

l'INRAE (l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement). Ce travail demande une expertise pointue, car certaines caractéristiques des abeilles sauvages sont extrêmement subtiles. Dune grise, lande humide, tourbière, **ce suivi a lieu sur des habitats représentatifs des différents parcs régionaux, avant et après les travaux de réhabilitation des habitats pour étudier l'impact des actions sur les populations d'abeilles sauvages.**

Le projet Wild Bees met également en œuvre des **actions concrètes pour recréer et protéger les habitats naturels** des abeilles sauvages grâce à la réouverture ou le maintien de milieux fleuris. Cela passe notamment par l'aménagement de **prairies fleuries permanentes**, offrant une ressource alimentaire diversifiée ; la plantation de haies composées d'**essences locales adaptées aux besoins des pollinisateurs** ; la reconversion de terres arables ; la création de bandes enherbées, ... Les agriculteurs, collectivités et

[MENU](#)[CONTACT](#)[RECHERCHE](#)[SUIVEZ-NOUS](#)

pour les abeilles. Ces lieux font ensuite l'objet d'espace de sensibilisation pour les habitants. Ils sont souvent propices aux échanges. C'est très enrichissant. », souligne Anne-Charlotte Monteiro. Des corridors écologiques sont également développés pour relier les habitats fragmentés, permettant une meilleure circulation des abeilles et un brassage génétique.

Wild Bees met aussi l'accent sur la sensibilisation et l'éducation avec des événements publics, comme les « **Rendez-vous de la biodiversité** » organisé avec l'**Agence Régionale de la Biodiversité de la Nouvelle-Aquitaine**. Des formations et animations dans les écoles permettent de sensibiliser les jeunes.

[MENU](#)[CONTACT](#)[RECHERCHE](#)[SUIVEZ-NOUS](#)



L'urgence d'agir

© PNR PÉRIGORD LIMOUSIN

Les abeilles sauvages jouent un rôle fondamental dans le maintien de la

biodiversité. En assurant la pollinisation de près de 90 % des plantes sauvages et de 70 % des cultures agricoles, **elles participent directement à la reproduction des végétaux et au renouvellement des écosystèmes.** Leur travail améliore non seulement la quantité mais aussi la qualité des récoltes, comme en témoigne l'augmentation du rendement de fruits tels que les pommes ou les tomates lorsqu'ils sont pollinisés par des abeilles sauvages. En favorisant le brassage génétique des plantes, elles contribuent également à leur résilience face aux changements climatiques et aux maladies. Les abeilles sauvages sont donc indispensables à la diversité alimentaire et à l'équilibre écologique, rendant leur préservation cruciale.

MENU

CONTACT

RECHERCHE

SUIVEZ-NOUS



Un programme soutenu par des acteurs engagés

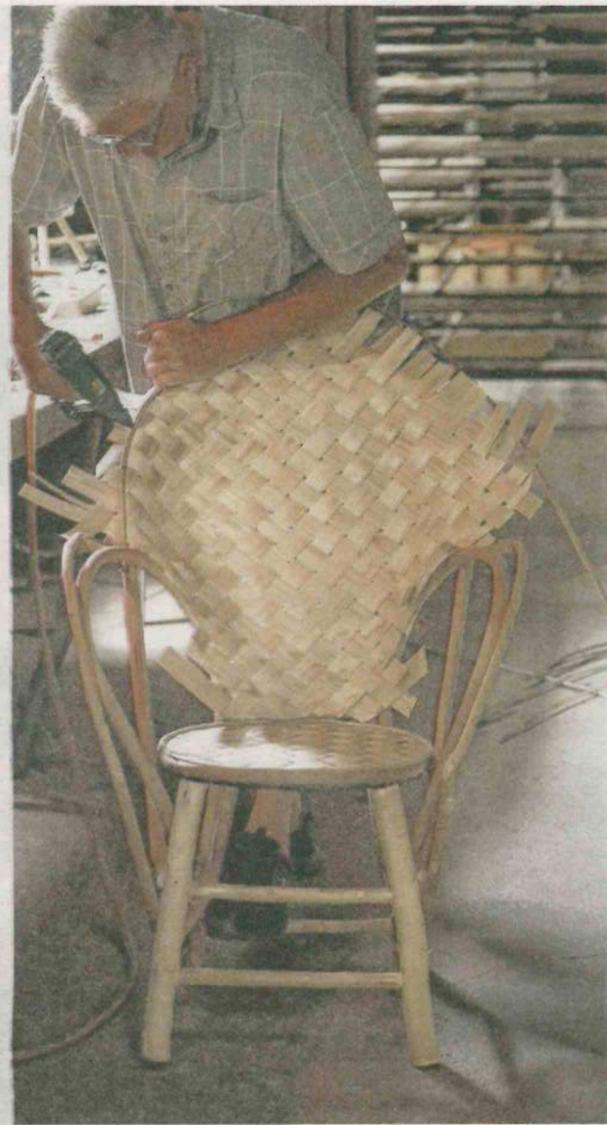
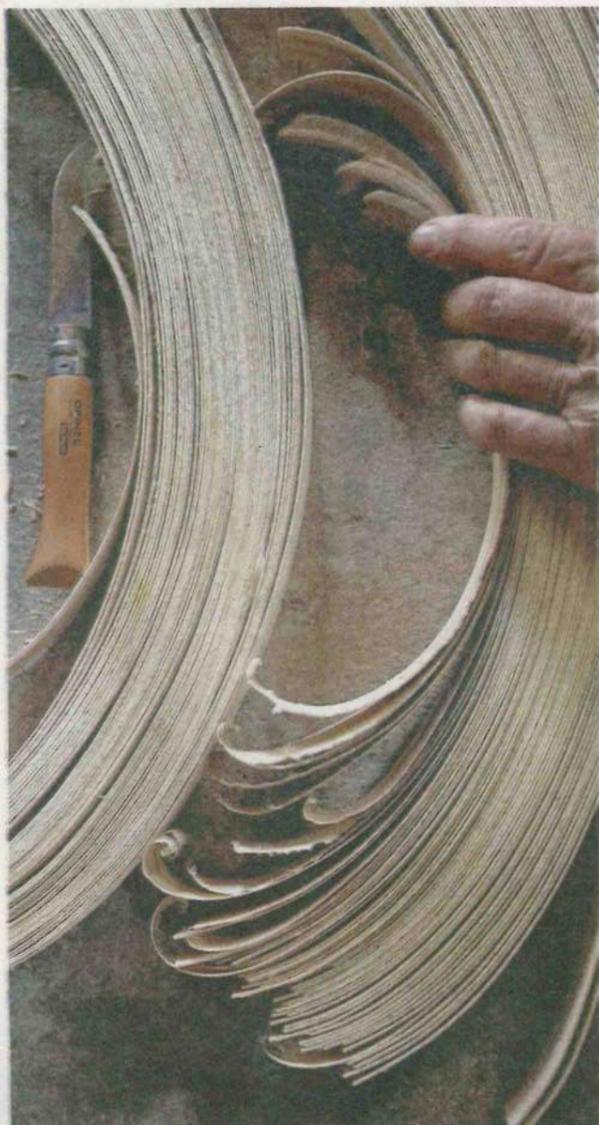
Le projet LIFE Wild Bees bénéficie d'un budget total de 6 494 031 d'euros sur une période de cinq ans (2021-2026). Ce financement est assuré à 60 % par des fonds européens. La Région Nouvelle-Aquitaine est le deuxième financeur du projet et apporte une contribution significative de 2 597 613 euros.

[MENU](#)[CONTACT](#)
[RECHERCHE](#)[SUIVEZ-NOUS](#)

- **Réduire l'usage de pesticides et favoriser des pratiques respectueuses de l'environnement**, comme laisser des zones de pelouse non tondues ou aménager des prairies fleuries.
- **Aménager des espaces naturels propices**, en empilant des tas de feuilles, de branches ou de tiges pour offrir des refuges adaptés aux abeilles solitaires.

En choisissant des plantations variées et adaptées aux différentes saisons, comme le lierre ou les ronces, qui fournissent du nectar jusqu'à l'automne, chacun peut contribuer à maintenir une ressource alimentaire continue pour les abeilles. Ces initiatives individuelles, cumulées aux efforts collectifs, sont essentielles pour renforcer la résilience des écosystèmes.

[MENU](#)[CONTACT](#)[RECHERCHE](#)[SUIVEZ-NOUS](#)



Étapes de fabrication d'un fauteuil
dans l'atelier Raffier
à La Chapelle-Montbrandeix
Photos sixquatredeux

L'excursion qui envoie du bois

Entre vallées périgourdines et bocage limousin, le Parc naturel régional Périgord-Limousin recèle en son cœur de superbes forêts de châtaigniers, et une filière d'artisans de talent qui travaillent ce bois rare

Textes Julie Daurel



Dans l'atelier d'ébénisterie d'Olivier Constantin. Il privilégie la récupération de châtaigniers abattus et va les chercher en forêt avec son vieux tracteur
Photos O Création bois



La plus vieille coutellerie de France, à Nontron, aime travailler avec les designers
Photo Julie Daurel

Le Parc naturel régional Périgord-Limousin est un parc plutôt récent (1998) et méconnu entre Dordogne et Haute-Vienne. Il s'étend sur 80 communes, dont il a pour mission de protéger et valoriser les patrimoines naturel, culturel et humain.

Parmi ces derniers, il y a le travail des feuillardiers, dont le nom vient des feuillards, ces branches ou jeunes troncs de châtaignier qu'ils fendaient en deux ou trois.

Jusqu'à l'arrivée des cerclages en fer à la fin du XIX^e siècle, ces demi-ronds, dont la face droite était lissée à la plane et dont la face ronde gardait son écorce, servaient surtout à cercler les barriques des vigneron. Les feuillardiers fabriquaient aussi des piquets de clôture, des lattes, lattis, voliges ou bardeaux pour les toitures, sans oublier les casiers à poissons. Le châtaignier est très souple, il est aussi riche en tannins, qui tiennent à distance la pourriture et les insectes.

Les feuillardiers récoltaient leur matière première en hiver, entre descente et montée de sève, dans les châtaigneraies du Périgord vert et du Limousin. On les trouvait sur les cantons de Lanouaille et Jumilhac, en Dordogne, de Châlus et Saint-Yrieix-la-Perche, en Haute-Vienne. Territoires du parc où une poignée d'artisans et d'artisans d'art exercent toujours, veillant à préserver leurs châtaigneraies et des savoir-faire devenus rares et précieux.

Sachez-le

Le genre : filière bois.

La durée : deux jours, + si affinité.

Le prix : selon vos emplettes.

Accessibilité : partielle.

Le lieu : PNR Périgord-Limousin.

Sur son site, l'UPCB, l'Union professionnelle châtaignier bois, compte une vingtaine d'adhérents. Côté tradition, il y a Jacques Lajudie, qui fabrique toujours des cerceaux de barriques à Pageas, ou les entreprises Kastané et ABForêt, à Saint-Laurent-sur-Gorre, qui déclinent à elles deux une large gamme de volets, clôtures, portails, ganivelles et pergolas.

Dans l'atelier de Le Corbusier

Plus étonnant, Pascal Raffier fabrique toujours, avec son épouse Martine et la jeune Lisa Doumain, les fauteuils limousins en éclisses de châtaignier tressées imaginés en 1890 par son grand-père, à La Chapelle-Montbrandeix. Ces fauteuils chics et rustiques furent repérés par Yvonne Jeanneret de passage en Limousin et prirent bientôt place dans l'atelier de son architecte de mari : un certain Le Corbusier. Dans les années 1950, on les vend aux Dames de France, aux Nouvelles-Galeries et dans le catalogue des Trois-Suisses. Les Raffier et six autres familles du village en expédient des wagons entiers de la gare de Châlus. Viennent les années 1980 et la révolution plastique : les gens du coin ne poussent plus la porte des ateliers, qui ferment tous. Sauf celui des Raffier, qui peine désormais à honorer toutes ses commandes : ses beaux fauteuils en bois local, durable et sans traitements, sont à nouveau dans l'air du temps.

La transmission, ça compte aussi pour Olivier Constantin d'O Création Bois. Ancien ingénieur informatique, il a pris



La forêt couvre plus de 43 % de la surface du Parc naturel régional Périgord-Limousin. À 99 % privée, elle est le siège d'une importante activité économique portée par des entreprises et des artisans qui valorisent le bois local
Photo Déclic&Décolle

une autre direction et réalise des portails, meubles et pergolas en châtaignier sur mesure dans toute la France. Ses créations sont rustiques, organiques. Il refuse souvent les commandes trop classiques, mais qu'un client lui demande un « lit-forêt » avec un arbre à chaque coin, et il est lancé ! Il privilégie le « wood cycling », la récup de châtaigniers abattus par l'homme, les éléments, la nature. La maladie de l'encre ou le cynips (insecte originaire de Chine) sèchent par exemple certains arbres sur pied, mais leur bois garde ses qualités d'ébénisterie. Lui va les chercher en forêt avec son vieux tracteur, et bientôt une jument de trait. Dans son atelier de Paussac-et-Saint-Vivien, il propose des initiations à l'ébénisterie de quelques heures pour les scolaires et des sessions plus longues pour les adultes, avides de transmission technique, artistique et écologique, car il leur raconte l'arbre, la châtaigneraie et la filière qu'elle a suscitée. « J'explique la partie invisible des arbres », dit-il.

Incontournable coutellerie de Nontron

Le Pôle expérimental des métiers d'art (Pema), qui multiplie les expositions, rencontres, stages et démonstrations, fait régulièrement appel à Olivier pour réaliser une sculpture ou un « banc de l'amitié » avec les scolaires. Le Pema accueille aussi des designers en résidence pour adapter les anciens savoir-faire à de nouvelles créations. Comme les couteaux de poche pour enfants en forme de hiboux Petit-Duc imaginés par Manon Leblanc et Romain Diroux de Studio Monsieur avec la Coutellerie de Nontron. La plus vieille coutellerie de France (1653) aime travailler avec les designers, qui s'intéressent et passent du temps à l'atelier. Comme Franck Faugère, qui a imaginé Dalva, un luxueux couteau 100 % Parc Périgord-Limousin puisque son manche est en

« Qu'un client lui demande un "lit-forêt" avec un arbre à chaque coin, et il est lancé ! »

porcelaine de Limoges. Pour changer du traditionnel manche en buis du couteau de Nontron, le chef d'atelier Benoît Batisou déniche aussi de nouvelles essences (chêne ou noyer du Parc) dans une ferme ou un vieil atelier de sabotier. Selon lui, le châtaignier, c'est zéro pour les manches de couteau. Mais il est parfait pour les créations contemporaines d'Enkidoo. Dans son atelier du Chalard, Cyril Delage fait beaucoup de recherches pour mettre au point des marqueteries en rondins, ou des placages complexes en écorce de châtaignier. Puis il retourne à ses best-sellers : tréteaux, tabourets, clayettes à fruits qu'il vend au Cèdre Rouge, à Botanique Éditions ou en Italie, chez Ferrero1947. Lui qui a longtemps collaboré avec des designers de renom comme Godefroy de Virieu ou Matali Crasset travaille désormais au gré du vent : « Je n'ai pas de rames sur ma barque », dit-il.

Ce serait peut-être la meilleure façon d'explorer le Parc Périgord-Limousin ! Mais ce dernier a tracé en 2019 une Grande Boucle de 200 kilomètres, à parcourir en 7 à 10 jours à pied et 3 à 4 jours à vélo. Les 27 communes du parcours réservent d'autres surprises boisées, comme la châtaigneraie-conservatoire de Dournazac ou l'immense platane de Peyrassoulat, arbre remarquable près des sources de la Charente. Le parc, avec l'Inter-Parcs du Massif central, le Pema et l'Institut d'études occitanes Limousin, a choisi, en 2024, 9 créateurs (dont, pour le bois, Olivier Constantin et Aline Pilleniere). Leurs œuvres, relecture contemporaine des légendes occitanes, jalonneront la Grande Boucle. Le projet, appelé « À la Croisée des chemins/A la Crotz daus Chamins », s'étirera sur plusieurs années, mais les travaux préparatoires des artistes seront présentés à la halle de la mairie de Nontron, du 29 mars au 6 avril.

Newsletter

Pensez à vous inscrire !

www.pnr-perigord-limousin.fr/#newsletter



Et pour encore + d'actualités du Parc :
facebook.com/parcperigordlimousin



Merci de votre attention, *merces plan*